

La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine
(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES : Nantes 120.71 Rennes 30.07	ADMINISTRATION ET REDACTION : Nantes : 10, Rue de Bel-Air Rennes : 7, rue de Corbin	Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus	ABONNEMENT ANNUEL : Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.	COMPTES CHEQUES-POSTAUX Pour la Région de Bretagne et Maine : Rennes 144-37. Pour la Région de l'Ouest : Nantes 208-73.
--	--	--	--	--

Le XVI^e Congrès de la C. F. T. C.

La place de plus en plus grande que les syndicats chrétiens prennent dans la vie professionnelle de notre pays, l'influence souvent déterminante qu'ils exercent dans les conflits du travail, les succès retentissants qu'ils recueillent dans les élections corporatives, témoignent certes, des progrès de la C. F. T. C. Mais c'est au moment où s'ouvre, chaque année, le congrès national des syndicats chrétiens, que l'on peut faire le point et constater l'état du syndicalisme chrétien en France.

Le congrès de 1935, s'il n'avait pas été exclusivement réservé aux délégués mandatés, aurait étonné les assistants de l'extérieur. Près de quatre cents militants des organisations syndicales chrétiennes de tous les points du territoire se trouvaient en effet réunis, au moment où s'ouvrait le XVI^e Congrès de la C. F. T. C. Jamais, encore, les délégués n'avaient été aussi nombreux et la qualité se joignait à la quantité, car, on peut le dire les meilleurs militants de la C. F. T. C. étaient présents.

LE RAPPORT MORAL

C'est donc dans une atmosphère d'enthousiasme que E. Thiele, de l'Union d'Alsace et Lorraine, donna la parole au président Jules Zirnheld, pour la lecture de son rapport moral.

Cet exposé, haché d'applaudissements, permit, tout d'abord, de constater le développement du mouvement : de 792 en 1934, le nombre des syndicats est passé à 825 et les effectifs cotisants ont suivi la même courbe... Ce fut ensuite une synthèse de l'activité déployée par les groupements adhérents : saisissant tableau de la misère des temps avec le chômage, les baisses de salaires, les multiples atteintes aux lois sociales : vibrante démonstration de la valeur de l'action syndicale chrétienne qui défend avec énergie les conditions de vie des travailleurs et qui prépare l'avenir en s'efforçant de constituer, partout où cela est possible, des organisations mixtes.

JULES ZIRNHELD EXPOSE UN PLAN ECONOMIQUE

Mais le rapport de Zirnheld ne se contenta pas de cet exposé rétrospectif. Il apporta aux congressistes, la suite logique de son étude de 1934 : l'esquisse d'un plan économique. Deux grands principes sont à la base de ce travail : l'être humain doit trouver dans le travail consciencieux effectué et quelle qu'en soit la modestie, des conditions de vie individuelle, familiale et sociale, capables de lui permettre d'accomplir pleinement sa destinée : l'être humain a le droit et doit avoir la possibilité de discuter et de fixer les conditions de sa participation à la production à quelque titre que ce soit.

Partant de ces principes, le président de la C. F. T. C. croit pouvoir demander « une refonte complète de la classification des valeurs économiques », donnant au travail, dans l'entreprise, la place prépondérante ; « réventer, certes, au capital une « rente équitable » et une « assurance du risque qu'il court », mais ne lui octroyant pas le « partage du bénéfice de la production ». Quant au crédit il devrait entrer dans la catégorie nouvelle que Zirnheld appelle celle des « services d'intérêts publics » : moyens de communication et leurs aboutissements, les marchés, lieux de tourisme, ports, aviation commerciale, marine de commerce, assurance, etc... dont la gestion devrait revenir aux représentants réguliers et régulièrement mandatés de tous les intérêts en cause.

Il ne nous est pas possible d'entrer, ici, dans les détails de l'exposé du président de la C. F. T. C. en ce qui concerne la double constitution d'un corps professionnel, celui-ci ayant la prépondérance sur celui-là, la transformation de la législation, l'organisation internationale comportant, notamment la surveillance générale du crédit, le contrôle des cartels et trusts, la répartition des matières premières, la concordance des législations économique et sociale et, enfin, la conception nouvelle du droit social... Zirnheld souligna, d'ailleurs, à plusieurs reprises qu'il s'agissait d'une esquisse et une commission sera chargée, de poursuivre l'étude de la question durant l'année 1935-1936. Au milieu des acclamations des congressistes, le président de la C. F. T. C. conclut par des directives : étudier, se former, agir et réaliser.

La discussion qui suivit permit de constater la parfaite unité de vues entre tous les militants de la C. F. T. C. et le rapport moral fut adopté à l'unanimité.

M. Danger, trésorier adjoint, présenta ensuite le rapport financier.

Le restaurant coopératif se trouvait rempli, à 13 heures, pour le banquet traditionnel. A l'issue du repas, J. Zirnheld prononça un discours. Après avoir évoqué la mémoire des disparus et particulièrement de Verdun, l'un des plus anciens syndicats chrétiens, et de Mlle Pelevilain, trésorière, il salua et remercia ceux qui, présentement, assument la lourde tâche de la propagande et de l'organisation syndicale. L'un de ceux-ci est, chaque année, distingué par le Bureau confédéral qui le met à l'honneur en lui attribuant le Prix Brellaz. Zirnheld fait applaudir le choix de Mlle Lepage, militante dont le dévouement n'a d'égal que la modestie.

L'après-midi, M. A. Michelin, vice-président, présenta un rapport sur la réorganisation intérieure de la C. F. T. C. et le congrès vota un certain nombre de modifications aux statuts.

LOUIS BLAIN EXPOSE LES PROJETS D'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Louis Blain, secrétaire général de la Fédération du textile, soumit ensuite au congrès les résultats des travaux de la commission d'organisation professionnelle constituée à l'issue du congrès de 1934 et qui a concrétisé dans les textes de propositions de lois les grandes lignes du rapport moral adopté l'année dernière. M. Blain analysa et commenta les documents élaborés par la commissions en ce qui concerne : le Conseil national économique ; le Conseil supérieur du travail ; les Conseils régionaux économiques et du travail ; les Conventions collectives du travail ; la conciliation et l'arbitrage des conflits du travail ; la réduction de la durée du travail ; les salaires minima ; les allocations familiales, etc.

La seconde journée

Après une messe célébrée pour les défunts et à laquelle le R. P. Decout, de l'Action Populaire, prononça une éloquentة allocution, les congressistes se retrouvèrent, à 9 h. 30, pour participer aux élections du Bureau confédéral.

Les délégués se répartirent ensuite dans les trois commissions spéciales constituées pour étudier le chômage, les élections professionnelles et la caisse confédérale de défense.

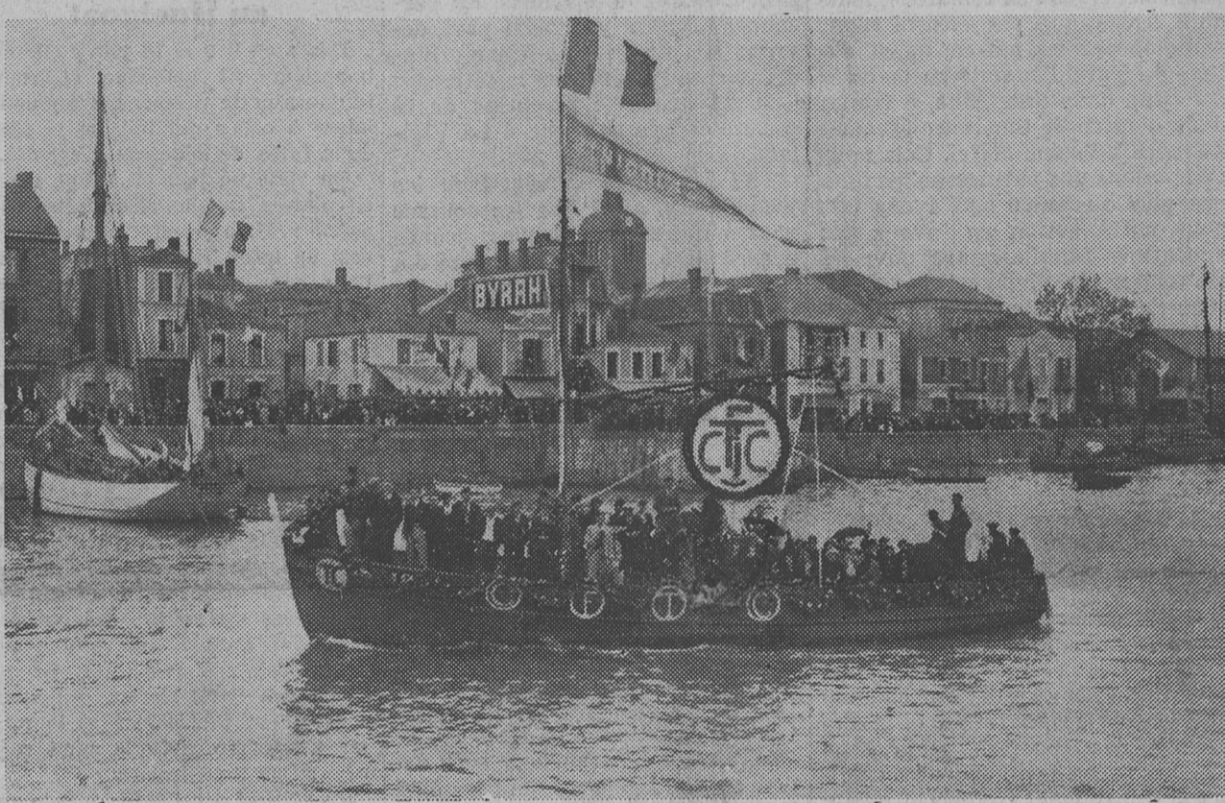
Au moment du déjeuner, des toasts furent portés successivement par des jeunes représentants des régions différentes : Glorieux, de Roubaix ; Espéret, de Cherbourg ; Mlle Magnin, de Lyon ; Loren, d'Angoulême, et Bibent de Nice.

DISCOURS DE Ch. BROUTIN SUR L'UNITÉ SYNDICALE

L'après-midi, la séance de clôture s'ouvrit par le rapport de Ch. Broutin, secrétaire général de l'Union du Nord, président de la Fédération de la métallurgie. Avec l'éloquence directe qu'on lui connaît, l'orateur fit au congrès un exposé solidement documenté de la question de l'unité syndicale. Parlant tout d'abord de l'unité ouvrière et de ses différents aspects : unité de tactique, unité d'action, unité organique, Ch. Broutin traita le problème de l'unité syndicale sous le triple point de vue légal, doctrinal et historique. Il démontra avec vigueur ce que l'unité syndicale a de chimérique et conclut, aux applaudissements de l'assemblée en établissant la valeur du syndicalisme « d'idées » tel qu'on le conçoit à la C. F. T. C. Cette formule permet, et cela l'expérience le prouve, la constitution de cartels intersyndicaux réalisant pour un temps limité et pour un objectif déterminé l'unité d'action des forces ouvrières lorsque les causes sont incontestablement justes.

Diverses communications furent ensuite faites par Kourakine, sur la situation des travailleurs étrangers et des Russes en particulier, par Mlle Tribolati (Paris), sur le travail féminin, par Catoire (Aras) sur le chômage, par Périn (Charleville) sur les élections professionnelles, et le congrès adopta, après discussion, les vœux qui lui étaient soumis.

Enfin, au terme de cette séance bien chargée, N. Caccavale, secrétaire général de l'Union provençale,



LE BATEAU DES SYNDICATS CHRETIENS, A LA FETE DE LA MER, AUX SABLES D'OLONNE

Le vrai sens des travaux de la Semaine Sociale d'Angers

Dans toute la France, les Amis des Semaines Sociales déploient une belle activité pour assurer le succès de la session qui s'ouvrira, à Angers, le 22 juillet prochain.

C'est la grande force de l'institution que de pouvoir ainsi compter sur la collaboration d'un immense public qui se sent solidaire de l'œuvre qu'elle poursuit, et qui, plus large audience des milieux où doivent pénétrer ses enseignements.

Bénéficiant de tous ces concours, la Semaine Sociale d'Angers continuera dignement et brillamment la longue série de ses devancières.

Elle sera aussi une des plus caractéristiques, parce qu'il lui est réservé de mettre en lumière une vérité qui échappe à beaucoup d'esprits, parmi les meilleurs, vérité dont la compréhension changera, cependant, radicalement la face des choses.

La Semaine Sociale d'Angers, on le sait, étudiera, posément et dans son ensemble le problème posé par l'organisation corporative. Avec raison, ses promoteurs voient dans cette organisation un des meilleurs remèdes au désordre social et économique dont souffre le pays.

Or, méfiez-vous sur dix, au cours des démarches entreprises pour intéresser à ce travail les sphères industrielles et commerciales, l'objection rencontrée a été celle-ci : « Nous ne voulons pas d'économie dirigée ».

La réponse à cette objection est inscrite dans le programme de la Semaine Sociale. L'organisation corporative dont il va être question aurait justement comme conséquence d'éviter que l'économie ne soit dirigée par voie dictatoriale. Mais on fait mille difficultés à le reconnaître, parce qu'on ne peut concevoir qu'une organisation générale de l'activité professionnelle et économique ne soit totalement soumise à l'Etat. Il y a là, en même temps qu'une erreur flagrante, l'indice d'une tendance foncière dont on ne veut pas se déprendre.

Consciemment ou non, les objecteurs partagent le préjugé qui a dominé les deux derniers siècles écoulés, à savoir que l'ordre social ne peut être atteint que de deux façons : ou bien par le régime d'une liberté inconditionnée, n'impliquant nul effort personnel, ou bien par une contrainte extérieure dont l'Etat serait l'agent souverain. Entre ces deux extrêmes, on n'aperçoit nulle issue.

Ce préjugé, disions-nous, a dominé les deux derniers siècles. On le retrouve, en effet, dictant toutes les attitudes prises, depuis lors, en face des problèmes posés par la vie en société. Il a pour source lointaine la croyance en la bonté native de l'homme et la foi devenue universelle dans les progrès de la science

le, prononça le discours de clôture d'un congrès qui marque une nouvelle étape dans la marche en avant du syndicalisme chrétien. Au milieu des acclamations unanimes, Caccavale, orateur fougueux et précis, fit partager par tous, sa confiance dans l'avenir de la C. F. T. C.

Maurice BOULADOUX.

politique et sociale. En vertu de cette science, il est admis que le bonheur, la justice, la paix seraient naturellement imposés de l'extérieur : pour les uns, par le simple jeu des libertés, pour les autres par la force des lois.

Pourtant, s'il est une vérité que la dure expérience s'est chargée de nous enseigner, n'est-ce pas, en définitive, qu'aucune réforme efficace et durable ne peut être opérée si les intéressés n'assument pas leur part de devoirs personnels, ne laissant aux contraintes extérieures que le champ où ils ne peuvent agir ? On aura beau scruter, retourner tous les problèmes soulevés par la vie sociale, toujours cette vérité apparaîtra.

Elle est là, cette vérité, dans le problème de l'organisation corporative, et c'est parce qu'on se refuse à la voir que la solution n'avancera pas. Si les dirigeants des sphères professionnelles et économiques s'obstinent pour corriger le désordre, à compter sur la toute-puissance de la liberté, le désordre empirera, et l'économie dirigée sera, un jour prochain, la solution désespérée à laquelle on se ralliera. Si, au contraire, ils s'appliquent résolument à se donner une autorité, à se soumettre à une règle, dans une organisation sauvegardant les libertés essentielles et proscrivant le bon plaisir anarchique, l'ordre professionnel et économique sera possible : l'Etat, déchargé de fonctions abusives, ne gardera plus que son rôle naturel d'arbitre et de gardien du bien commun.

Tel est le vrai sens des travaux qui vont retenir l'attention des Semainiers d'Angers.

Marius GONIN.

PREPARONS-NOUS POUR LA Semaine Sociale d'Angers

Mlle PELEVILAIN

Nous avons appris avec peine la mort de Mlle Marie-Camille Pelevilain, secrétaire du Syndicat de l'Habillement et de l'Union Nationale des Syndicats Professionnels Féminins de l'Abbaye, trésorière de la C. F. T. C. et de la Confédération Internationale de l'Habillement, et membre de la Commission départementale du Travail de la Seine.

Mlle Pelevilain s'était consacrée depuis une quinzaine d'années, avec un dévouement sans réserves, un ardeur entraînante, un désintéressement absolu, au mouvement syndical chrétien.

Tous les catholiques sociaux, et les syndicats chrétiens en particulier, s'étaient réjouis de sa nomination, il y a quelques mois, comme membre du Comité des Experts au Bureau International du Travail.

Mlle Pelevilain avait été décorée de la médaille « benemerenti ».

Le nom de Mlle Pelevilain s'ajoute à la liste déjà longue de ceux et de celles dont la mort prématurée n'est que la conséquence des sacrifices qu'ils se sont imposés pour le triomphe du syndicalisme chrétien.

Sténo-Gazette

— Il a été décidé, paraît-il, d'organiser pour le 14 Juillet, une fête populaire et le rassemblement de tous les citoyens pour la défense des libertés démocratiques, du gain des travailleurs, et de la Paix. Le comité d'organisation serait formé de délégués des partis communiste, radical-socialiste, socialiste, de la C. G. T., de la C. G. T. U., de la Ligue des Droits de l'Homme, etc... Ne méions pas la politique avec le syndicalisme.

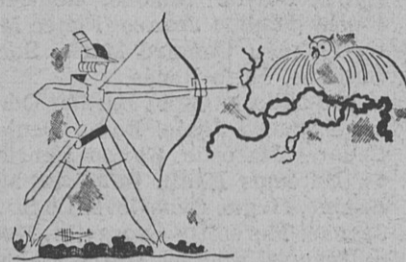
— Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C., a fait, à l'Exposition Catholique de Marseille, une conférence sur l'avenir du syndicalisme chrétien. Après avoir retracé l'ascension de ce mouvement social et indiqué son importance actuelle, le conférencier a précisé que les dirigeants et syndiqués chrétiens n'ont d'autre but que de faire respecter les droits et les devoirs des travailleurs, quels qu'ils soient, selon les enseignements des encycliques pontificales.

— Notre camarade Ernest Lamort, secrétaire général de l'Entente Interfédérale des Pêcheurs de France, vient de faire paraître un livre que tous ceux qui s'intéressent à la situation de nos marins voudront se procurer : Vers la réforme corporative de la Marine Marchande. (S'adresser 2, rue Le Turc, à St-Servan ; prix 12 fr.)

— Les diminutions de traitement vont être supprimées en Angleterre. Telle est la bonne nouvelle que M. Chamberlain a annoncée aux employés et fonctionnaires anglais, pour le 1^{er} Juillet. Autre pays, autres conceptions. Sont-elles plus mauvaises ?

— La C. F. P. a tenu brillamment, à Marseille, son Congrès de la Pentecôte. Elle a souligné la nécessité pour les patrons chrétiens d'intervenir pour mettre au point les difficultés existant dans la production et dans les rapports professionnels au milieu des circonstances exceptionnelles que nous traversons, ainsi que la nécessité d'un bureau d'études économiques.

La question n'est pas de savoir s'il y aura ou non des Syndicats, mais s'ils seront chrétiens ou socialistes.
Cardinal MERCIER.



Faut-il incriminer l'ouvrier ?

Il y a quelques jours, j'ai eu l'avantage d'assister à une réunion composée principalement de dirigeants de Caisses d'assurances sociales.

A cours des échanges de vue souvent animés que les nombreuses questions provoquèrent, j'ai retenu les réflexions suivantes :

La population ouvrière abuse du médecin ; à population égale, c'est dans les villes ouvrières que les assurances sociales « jouent » le plus.

Et j'ai entendu aussitôt de la bouche même de ces dirigeants, heureusement avertis, l'explication, sans critique, de ces faits : la population ouvrière souffre, répondit-on, plus que tout autre population — seule peut-être la population des marins mise à part — de sous-alimentation, conséquence du chômage et de la baisse des salaires ; il n'est donc pas surprenant que les cas de maladie soient plus nombreux dans la population ouvrière, et pas surprenant davantage, devant un buffet vide et sans un sou en poche, de voir l'ouvrier recourir au médecin et aux assurances sociales pour essayer d'en tirer le maximum, en matière de médicaments et de fortifiants, pour lui et sa famille.

La SOUS-ALIMENTATION ! M. Eugène Roy, député du Puy-de-Dôme, la dénonçait également, le 5 mars dernier, au cours de la commission de l'Agriculture, dans son rapport sur l'assainissement du marché de la viande. Il disait notamment : « Elle (la sous-alimentation) est manifeste, et il faut en voir la cause essentielle dans la réduction du pouvoir d'achat des masses laborieuses. Avec un chômage qui augmente chaque semaine de plusieurs milliers d'unités, combien d'êtres humains sous-alimentés sont privés de la simple ration d'entretien ? même dans les campagnes, les bouchers voient leur volume d'affaires sensiblement amenuisé... »

« ... On est également d'accord pour estimer que la consommation, en France, a passé de 45 kilos à 40 kilos par tête d'habitant... »

La SOUS-ALIMENTATION ! N'est-elle pas, avec ses causes, la raison du mécontentement, de la révolte, et même parfois de la haine de tant de pauvres gens, que certains s'évertuent à ne pas vouloir comprendre ?

Par extraordinaire, au cours de cette réunion, l'ouvrier, je le répète, n'a pas été critiqué. Sans doute parce que, à son contact, on l'a mieux compris. Mais à propos des autres sujets concernant les assurances sociales, et à propos de bien d'autres sujets, combien de fois, un peu partout, sans réfléchir et sans vouloir comprendre, ne le critique-t-on pas !...

Quand un ouvrier fait un geste qui prête à critique, et même lorsqu'il commet une faute — car nul n'est exempt d'en commettre — faut-il toujours l'incriminer ? Qui donc est assez à l'abri des critiques pour se croire autorisé à lui jeter la pierre ?

LOISELEUR.

Les Jeunes chômeurs à Genève

Après la remise de notre pétition à la C. I. T.

La campagne déclenchée par notre mouvement en accord avec les syndicats chrétiens pour défendre les droits des jeunes chômeurs, vient de se terminer à Genève.

Le 5 juin notre délégation a fait retentir à la Conférence internationale du Travail l'appel de détresse de la jeunesse en chômage.

Elle a exposé clairement et fermement les revendications des apprentis et des ouvriers de 13 à 25 ans que le désordre économique écarte depuis trop longtemps des ateliers, des bureaux, des usines.

Et à l'appui de ces doléances, elle a présenté une pétition couverte de 85.000 signatures de jeunes chômeurs recueillies par les militants jocistes et syndicalistes de Hollande, de Belgique, du Canada, de Suisse, de Tchécoslovaquie, d'Espagne, du Luxembourg, d'Autriche et de France.

Cette intervention directe des jeunes sans travail ne pouvait pas ne pas émuouvoir les membres de la Conférence.

Ils ont écouté avec attention l'exposé des mesures que nous préconisons pour procurer à la jeunesse aux bras ballants du travail et du pain. En leur nom le délégué ouvrier du Gouvernement britannique et le président lui-même nous ont donné l'assurance que la conférence examinerait soigneusement toutes les pétitions.

Dès le lendemain d'ailleurs, la Conférence a répondu en quelque sorte de façon officielle à notre demande : par 96 voix contre 17 elle a décidé de discuter sans retard la question du chômage de la jeunesse. Nous pouvons espérer par conséquent qu'une recommandation sera adoptée au cours de cette 19^e session de la C. I. T. et que tous les états membres de l'organisation internationale du travail recevront tantôt un texte capable de leur suggérer des moyens pratiques et efficaces pour combattre le chômage des jeunes.

Paul BACON.

(La Jeunesse Ouvrière).

La C.F.T.C. et les Midinettes

La récente grève des Midinettes à Paris, a donné une nouvelle preuve de la supériorité de la tactique des syndicats chrétiens sur celle que pratiquent les organisations révolutionnaires. Les syndicats de la C. F. T. C., signataire de la convention collective qui règle les conditions de travail dans la couture parisienne, ont en effet obtenu, au cours des discussions paritaires, la prise en considération des revendications ouvrières.

Pour masquer son échec, la C. G. T. U. communiste, qui, pas plus que la C. G. T. n'a d'adhérents dans la couture parisienne, a réusé, par ses méthodes habituelles d'agitation, à prolonger d'une journée la grève des Midinettes, qui sont finalement rentrées aux conditions obtenues, l'avant-veille, par les syndicats chrétiens.



LES SYNDICATS FEMININS DE RENNES
Le Griffon en promenade à Saint-Briac

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

RENNES

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ET DE LA BANQUE

Depuis l'Assemblée Générale de Février dernier, le Syndicat a déployé une grande activité.

Le Conseil syndical s'est réuni très fréquemment, a étudié sérieusement les différents problèmes suscités par l'état économique actuel et prit les décisions semblant les plus appropriées à l'intérêt de tous.

Lors de la Foire-Exposition, il signa les accords prévoyant les dérogations pour le Commerce d'alimentation de détail, les Dimanches 28 Avril et 5 Mai jusqu'à midi seulement, cet accord stipulant que les Employés qui seraient occupés pendant ces matinées auraient droit à un repos compensateur dans la semaine suivante et recevraient un salaire double.

Il refusa de s'associer à une demande de dérogation en faveur d'autres commerces, celle-ci ne paraissant pas justifiée.

Il prit nettement position contre l'ouverture des Services Postaux le dimanche, et contribua à obtenir la suppression de cette mesure.

Il participa aux différents Congrès qui se sont tenus en ces derniers mois et prit une participation active au fonctionnement des nombreuses Commissions, où il a des représentants.

Son bureau de placement fonctionne normalement et le Conseil Syndical fait un appel pressant à ceux qui connaîtraient des emplois vacants pour les lui faire connaître, sans retard, devant rechercher les moyens les plus prompts pour aider nos camarades.

Son office de renseignements et conseils juridiques est toujours très fréquenté, et rend les plus signalés services.

Le Conseil est heureux de voir le nombre de ses adhérents s'accroître rapidement et profite de l'occasion pour demander à nos camarades de développer leur propagande d'une manière intense.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés et pourront faire œuvre vraiment constructive. Continuons donc notre action hardiment, convaincus que l'avenir appartient aux volontaires et aux forts.

Mariage

Notre camarade Sylvestre, membre du Syndicat des Employés et Professeurs à nos Cours de Comptabilité, a épousé Mlle Simone Lechoux, le 11 juin 1935.

Nous sommes heureux d'adresser aux jeunes époux, nos plus sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

SYNDICAT DU LIVRE (51^e SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 13 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

L'intimité syndicale

Le mardi 2 juillet, à 10 h. 30, en l'église paroissiale Saint-Sauveur de Redon, a été béni l'union de Mademoiselle Marie Maro et de notre camarade Roger Parthenay.

A M. et Mme R. Parthenay, nous sommes heureux de présenter nos meilleurs vœux de bonheur et prospérité.

SYNDICAT FEMININ

9, Rue du Griffon

Nos Examens de fin d'année scolaire

Ils ont eu lieu le Dimanche 23 Juin, sous la présidence de M. l'Abbé Simonneau, aumônier de nos syndicats, assisté de M. Li-meul, sténographe à l'Ouest-Eclair et professeur, de Mlle Huet professeur et des membres du Conseil Syndical. En voici les résultats :

STENOGRAPHIE

Préparatoire. — Mlles Brillu Renée, Ferchat Madeleine, Grimault Paulette, Laizé Jeanne, Paoli Lucienne, Sorin Suzanne (médaillé).

Théorique. — Mlles Bizouart José, Guérin Germaine, Léturgeon Suzanne (médaillé), Louis Odette, Mériaux Raymond, Morcrette Gergette, Moutreux Renée, Neveu Denise, Pilorge Marie, Poignant Madeleine, Reussard Madeleine, Sorio Anna.

75 mots. — Mlles Gaudiche Madeleine, Hugué Geneviève, Nougé Jeanne (médaillé).

100 mots. — Mlles Bodin Denise (médaillé), Burlot Francine, Chaussée Bernadette, Dutemps Edith, Houé Jeanne, Marchand Denise, Saloux Marcelle.

120 mots. — Mlles Bégault Jeanne, Duault Paulette, Garel Hélène, Leclair Clairette, Le Strat Jeanne, Morice Berthe, Roussel Maria, Savary Madeleine (médaillé).

DACTYLOGRAPHIE

200 mots. — Mlles Aïx Georgette, Bazin Renée, Brillu Renée, (médaillé), Josset Madeleine, Lair Lydie, Le Gall Simone, Moutreux Renée, Madiou Jeanne, Piétec Marie-Thérèse, Quéard Marie, Sorin Suzanne, Sorio Renée.

400 mots. — Mlles Bardier Odette, Bizouard José, Bodin Denise, Cadoret Marcelle, Chilou Henriette, Dutemps Edith, Gaudiche Madeleine, Hugué Geneviève, Le Strat Jeanne, Morcrette Gergette, Nougé Jeanne, Roussel Maria, Saloux Marcelle, Tybalan Yvette.

800 mots. — Mlle Legonin Paulette (médaillé).

STENO-DACTYLOGRAPHIE

Mlle Bégault Jeanne, Chaussée Bernadette, Duault Paulette, Garel Hélène, Leclair Clairette, Leloi Denise, Le Strat Jeanne, Morice Berthe, Pichon Léa, Roussel Maria, Savary Madeleine, Tybalan Yvette, Villeneuve Marcelle.

ARTS MÉNAGERS

Élèves présentées : 3, élèves reçues : 3. Par ordre de mérite : Mesdemoiselles Goupil Marie, Guérin Yvonne, Gambier Yvonne.

Nos succès aux examens officiels

Deux de nos bonnes secrétaires viennent de subir, avec succès, l'examen du Brevet Professionnel de Secrétaire Sténo-Dactylographe. Nos compliments et bien sincères félicitations à nos deux lauréates qui auront eu à Rennes, du moins nous le croyons, la primeur de ce diplôme.

C. A. P. D'EMPLOYÉES STENO-DACTYLOGRAPHES

Élèves présentées : 17, élèves reçues : 17.

Mesdemoiselles Bégault Jeanne, mention t. b. ; Chaussée Bernadette, m. b. ; Duault Paulette, m. b. ; Garel Hélène, m. b. ; Leclair Clairette, m. b. ; Leloi Denise, m. b. ; Le Strat Jeanne, m. b. ; Marchand Denise, m. b. ; Morice Berthe, m. b. ; Pichon Léa, m. b. ; Poirier Anais, m. b. ; Roussel Maria, m. b. ; Savary Madeleine, m. b. ; Tybalan Yvette, m. b. ; Villeneuve Marcelle, m. b.

Entre nous

Mesdemoiselle Simone Blandin nous a fait part de son mariage avec M. Maurice Joly (18 Juin).

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Mademoiselle Marie Rué nous a également fait part de sa prise d'habit à la Communauté de Rillé à Fougères.

FOUGERES

Le « Semeur » et le centimètre minute

Tous, mes chers camarades et surtout vous en particulier, les piqueuses, vous savez la campagne continue que mène notre syndicat contre le centimètre-minute, mais ne connaissez pas la conception du syndicat cégétiste vis-à-vis de la roulette, vous allez en juger et tirer conclusion.

Dans un article paru dans l'Ouest-Eclair du 26 mai dernier, les difficultés, disons plus vrai, l'impossibilité de trouver un juste prix de piquage par le centimètre minute était démontré. Pour appuyer notre démonstration nous mettions en relief l'attitude étrange du syndicat cégétiste reconnaissant le système mauvais dans sa coopérative « L'Emancipation » et le trouvant bon, ceci malgré les protestations unanimes de piqueuses, dans les usines patronales. Nous attendions une réponse, elle est venue dans le « Semeur » du 1^{er} Juin, mais, à la question posée de la différence de la situation entre la coopérative « L'Emancipation » et les usines patronales, pas de réponses ; le rédacteur reste muet, mais fait de l'éloquence, celle-ci est bien nébuleuse, en nous disant que l'application du centimètre minute, tout en comportant des inconvénients, a l'avantage de nous donner

un aperçu du travail à accomplir (Ah ! oui certes, les piqueuses trouvent l'aperçu du travail à accomplir) mais ce qu'elles trouvent surtout avec la roulette, c'est la diminution de leur salaire, elle sont toujours roulées.

Et c'est ainsi que pour beaucoup ; le prix de l'heure est tombé de 2 fr. 50 à 1 fr. 80 et si les petites semaines, cela n'est un secret pour personne, elles veillent le soir et se lève de bon matin. Après avoir excusé, ne disons pas défendu, il ne le pourrait, le centimètre minute, le syndicat cégétiste nous dit ses efforts accomplis pour le réajustage des prix obtenus dans différentes usines, et des augmentations allant de 2 à 3 francs la douzaine. Nous l'en félicitons, mais qu'il sache que nos efforts n'ont pas empêché les nôtres, ayant obtenu 6 francs d'augmentation de la douzaine dans une usine, 5 francs dans d'autre et tout dernièrement 3 francs à l'usine Mèrel. Cela nous ne le crions pas par-dessus les toits pas plus que nous ne l'avons fait pour notre action en faveur des allocations familiales aux ouvriers travaillant à domicile. Nous faisons de notre mieux en nous servant pour le moment, du centimètre minute si cher aux patrons, pour obtenir le prix se rapprochant le plus du prix de l'heure.

Voilà donc la réponse réclamée que l'on disait pas avoir reçue dans l'article du « Semeur ». Disons maintenant à notre contradicteur que nous trouvons étrange qu'il nous reproche notre droit de critique pour la défense des salaires des piqueuses, en objectant que nous n'avons pas de responsabilités. Ces responsabilités vous avez voulu nous les enlever en nous écartant de la signature et de la discussion des contrats, mais nous prenons celles de défendre les salaires si injustement trouqués et mieux encore de vous pousser à agir contre l'injustice flagrante des prix obtenus par le centimètre. Certes nous savons que quand nous aurons obtenu cette satisfaction tout ne sera pas parfait, mais... nous savons que le prix de l'heure est un prix normal qui fera faire une saute de prix très sensible de piquage, le jour de son application, ceci malgré la sottise des ouvrières avantagées qui, par esprit de crainte ou de vantardise, feront leur travail à la course. Là encore, nous demandons la justice, c'est-à-dire l'établissement des prix de piquage par un travail moyen facile à établir.

Enfin, ce que nous proposons en terminant, c'est de vous unir à nous pour obtenir aux piqueuses un prix plus en rapport avec les difficultés de leur métier, actuellement si compliqué. En vérité ce n'est pas 2 fr. 50 de l'heure qu'il faut mais un prix plus élevé.

Cette réclamation, nous en avons le pressentiment, ne sera pas combattue sérieusement par le patronat qui lui aussi a l'intérêt à trouver de bonnes ouvrières et à conserver le renom du travail Fougérais.

P. S. — Mesdames les piqueuses, un mouvement se prononce qui vous est favorable, déjà des augmentations assez sensibles, à la suite d'intervention des ouvrières dans différentes usines, ont été obtenues. Nous vous invitons à continuer votre action qui est de toute justice, et c'est ainsi que nous signalons à votre attention une augmentation du prix de l'heure de la maison Martin, Boulevard Ed. Roussin, passant de 2 fr. 50 à 2 fr. 75. Résultat heureux marquant ainsi les suites de notre activité syndicale pour l'obtention des prix plus équitables. Agissez, l'heure est à vous, vous en avez le droit et le devoir.

Fête champêtre des Syndicats professionnels et des Coopératives le 21 Juillet

Voilà le 21 Juillet qui s'avance, date que vous saurez retenir et mettre à profit pour venir participer à la fête organisée par les syndicats et coopératives et qui vous permettront de passer une journée des plus agréables.

Nous comptons donc sur vous, mes chers amis, pour venir apporter une part d'activité au plaisir général, et vous détendre un peu, après une année de labeur.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler le succès de notre fête de l'année dernière, tous vous en gardez un excellent souvenir, cette année nous tâcherons de faire mieux encore.

Vous viendrez tous à cette fête. Plus on est, plus on rit et pour vous satisfaire nous avons mis de bout un programme très chargé de distractions variées qui nous l'espérons saura donner à tous le contentement désiré.

Au programme de la fête. Nous aurons le concours de pêche traditionnelle. A 9 heures, tirage au sort

des places. A 9 h. 30, commencement du concours annoncé par un coup de fusil. Les concurrents ne devront pas servir qu'une seule gaule et d'un seul hameçon à leur ligne. Ils ne devront pas appâter pendant le concours et ne devront se servir de leur époussette que pour eux seuls.

A 11 heures, fin du concours annoncé par un coup de fusil. La pesée du poisson aura lieu aussitôt après et commencera par la première dizaine. Toute réclamation ne sera reçue qu'après la pesée. Une prime de 10 francs sera donnée au pêcheur qui aura pris le plus gros poisson. Droit de gaule ; homme et jeunes gens, 2 francs ; dames et jeunes filles, 1 fr. 50.

A midi : repas en commun au prix modique de 6 francs, les personnes désirant y prendre part, devront se munir d'un ticket. S'adresser au trésorier de la fête.

A 14 heures : réception de la société de gymnastique « La Vigilante ».

A 14 h. 1/4 : commenceront les jeux divers, ainsi que les courses pour enfants, demoiselles, jeunes gens, dames, adultes, vétérans. La course aux œufs sera faite par les dames et les demoiselles et obtiendra, nous l'espérons, le même succès que les années précédentes.

Nous réservons des surprises agréables, et aussi une sauterie qui sera très goûtée de la jeunesse par sa bonne tenue et son entrain, ainsi qu'une course en sacs.

Pendant toute la durée de la fête grands concours de palets, Pêche aux surprises, etc., etc.

A 18 heures : distribution des prix et sauterie (pick-up de la maison Pégnault).

Le Comité ne répond d'aucun accident.

AVIS. — Le transport sera assuré par M. Lefevre dont les cars partiront à partir de 7 heures, place du Tribunal, ainsi qu'à l'issue de la messe de 7 h. 30, à Notre-Dame de Bonabry.

Les inscriptions pour le concours de pêche seront reçues du 1^{er} au 15 Juillet.

Nous vous annonçons une attraction sensationnelle dont nous vous réservons la surprise.

Pour le Comité : Le Président ROBILLARD.

Date à retenir

Une messe pour l'Abbé Bridel et les défunts coopérateurs du Genet d'Or, sera dite le 28 Juillet, à 7 h. 30, à Saint-Sulpice.

Tous nos camarades syndiqués et coopérateurs sont instamment priés d'y assister.

Une petite quantité de volumes relatant la vie de l'Abbé Bridel est en vente à la Maison syndicale au prix de 5 francs. Ce livre préfacé par Monseigneur Petit de Julleville et écrit par l'ami du défunt, Monsieur Crublet, ancien doyen, vous fera revivre la vie de notre Cher Disparu, dont tous nous tenons à garder un précieux souvenir. Que ceux qui le désirent se pressent, la quantité s'épuise.

LAVAL

UNION LOCALE

Fête du Travail

Dans le dernier numéro de « La Voix des Travailleurs », nous en avons fait paraître le programme.

Aujourd'hui, nous en ferons, en quelques lignes, le compte-rendu. A 9 heures, une nombreuse assistance se pressait dans la chapelle de Saint-Martin pour entendre la messe célébrée par M. le Chanoine Perrin. A noter la présence de Mgr Cesbron, vicaire général, protonotaire apostolique, et de M. le Chanoine Jarry, archiprêtre de la Cathédrale. A l'Evangile, le R. P. Blanchet, S. J., nous parla de la beauté du travail chrétien. La partie musicale, assurée par M. Caillière, président du Syndicat du Livre, auquel s'étaient joints plusieurs artistes, fut des plus appréciées.

A l'issue de la messe toute l'assistance se groupa de nouveau pour la grande réunion qui se tenait Salle Saint-Martin.

Le rapport par M. Landry, présenté sous une forme très humoristique, nous renseigna sur l'activité des Syndicats de l'Union Locale.

M. Gontier retraça de façon vivante et très détaillée les réunions du Congrès de l'Union Régionale, tenues à Saint-Brieuc le 28 avril.

Au troisième point du programme figurait la conférence de M. Villey,

docteur ès-sciences économiques, membre du Secrétariat Social de Caen.

« La Semaine de 40 heures » fut le sujet de la conférence ; question complexe mais que M. Villey sut rendre très claire et intéressante en établissant les principes, les divers systèmes, avantages et inconvénients de cette réforme.

Bref, belle réunion en l'honneur du travail chrétien.

SAINT-BRIEUC

SYNDICATS FEMININS

La Promenade au Huelgoat

Elle a eu lieu le 16 juin ; elle était impatientement attendue et comme toujours cette promenade annuelle a laissé à celles qui ont eu le plaisir de la faire, de délicieux souvenirs.

On riait un peu en lisant sur les circulaires : « le soleil sera de la partie ». Rien en effet ne faisait prévoir un soleil radieux, et cependant, Dieu dans sa bonté, daigna, entre autres choses, nous l'accorder et dès 6 heures du matin, il sautait notre arrivée sur le Champ de Mars.

Les cinq cars furent vite remplis par nos 134 excursionnistes. Il serait trop long d'évoquer tous les bons souvenirs de la journée, depuis l'arrivée au Huelgoat, jusqu'à Bon Repos avec les ruines de l'Abbaye, la délicieuse vallée de Daoulas si pittoresque, Huelgoat et toutes ses merveilles, ses enchantements si grands que toutes n'ont qu'un désir : y retourner. Et n'oublions pas Saint-Herbot qui nous a si vivement intéressés et le retour par Guingamp, avec le salut rapide à N.-D. de Bon Secours.

Un résumé excellent de la journée ne nous permettrait pas de renouveler souvent. Ne sommes-nous pas, ces promenades, la meilleure manière d'utiliser agréablement les loisirs des travailleuses, mais n'ont-elles pas aussi pour nous le charme que procure la rencontre des adhérentes. Elles permettent de resserrer les liens d'amitié entre les membres de la grande famille syndicale.

L'année prochaine nous serons plus nombreuses encore ! Où irons-nous ? Vous nous le direz, n'est-ce pas ?

Cours Commerciaux

A peine la « Ruche » a-t-elle fermé ses portes à la fin de l'année scolaire qu'il faut songer à l'avenir et préparer la prochaine rentrée. Elle aura lieu le premier lundi d'octobre et nous demandons à toutes les adhérentes de se faire les propagandistes de nos cours :

Cours de sténo-dactylo, comptabilité, donnant les résultats les meilleurs, aux conditions les plus avantageuses de la région.

Cours de coupe, couture, enseignement ménager pour les fillettes sortant de classe et servant de pré-apprentissage.

Pour tous renseignements, adressez-vous à la « Ruche ».

Dans nos Familles

MARIAGES

Le 21 juin, une de nos chères compagnes, ardente propagandiste, Mlle Marguerite Chauvel, a épousé M. Beauvin.

Nous prions les jeunes époux d'agréer nos vœux de bonheur les meilleurs et les plus sympathiques.

DECES

M. l'abbé Vallée, si dévoué à nos organisations syndicales, a eu la grande douleur de perdre son frère. Qu'il veuille bien trouver ici, avec l'assurance de nos prières, l'expression de notre respectueuse sympathie. Nous lui offrons, ainsi qu'à sa famille si éprouvée, nos bien chrétiennes condoléances.

BREST

SYNDICAT DE L'ARSENAL

Notre assemblée générale s'est tenue le 18 juin, à la sortie des Ateliers, au local habituel, salle des œuvres, place Ornod.

Michel Floch, président du Syndicat, nous parla de l'activité fédérale depuis la dernière réunion, et des résultats obtenus, en particulier l'aération des locaux occupés par des soudeurs électriques, et l'enquête ouverte par le service de Santé au sujet des décès survenus sur le chantier du « Dunkerque ».

Yves Ménéz, secrétaire, nous donna le compte rendu du Congrès fédéral, ouvert à Paris du 4 au 8

juin. A savoir : les décisions prises et les vœux émis par le Congrès à propos des assurances complémentaires, l'admission des apprentis, l'avancement annuel, la prime demandée pour la Médaille d'Honneur du Travail, le salaire total demandé par les ouvriers blessés en service, la protestation contre la diminution des salaires, les congés payés portés de 18 à 21 jours.

La question des Assurances Sociales, entre autres, attire notre attention du fait que seules les familles des assurés peuvent bénéficier des indemnités, et non les assurés eux-mêmes.

Yves Ménéz nous fait savoir que la délégation a été reçue par le Ministre de la Marine, qui leur a promis d'étudier la question des salaires, de l'avancement et de l'admission des apprentis.

Les membres présents discutent ensuite les points suivants : l'admission des apprentis et les heures supplémentaires. En effet, le nombre d'admission est très minime et l'arsenal ne trouve pas facilement au dehors les ouvriers spécialistes dont il a besoin. Le bureau se propose de demander d'augmenter le nombre des admissions.

Pour les heures supplémentaires, certains se plaignent que des ouvriers de la Lorraine font dix heures par jour, alors que nous demandons depuis longtemps la semaine de 40 heures, et que beaucoup d'ouvriers sont en chômage, faute de travail.

Le Président lève la séance et le bureau décide de soumettre ce fait aux autorités compétentes.

Visite de M. Piétri à Brest

Une fois de plus, les délégués du Syndicat Professionnel de l'Arsenal ont été reçus, le 28 juin, par M. Piétri, à la Préfecture Maritime de Brest.

Nos amis Y. Ménéz, Michel Floch et Louis Mazé ont pu apprécier l'esprit social très averti et la bienveillante bonté du ministre, un des plus compréhensifs que nous ayons eus depuis longtemps.

La question du recrutement des apprentis a fait l'objet d'un long échange de vues ; il a été également question du classement des ouvriers temporaires dans le cadre des ouvriers auxiliaires, de la coordination des assurances complémentaires et, bien entendu, du maintien de nos salaires à peine vitaux.

Sur tous ces points, et notamment sur le dernier, le Ministre nous a donné tous les apaisements désirables et en des termes qui ne laissent aucun doute sur ses excellentes intentions.

Ce n'est pas, dit-il, au moment où, à Brest notamment, nous avons besoin de main-d'œuvre qualifiée qu'il peut être question de diminuer les salaires.

Le Ministre reconnaissait que vraiment les ouvriers de la Marine étaient une sélection parmi les ouvriers de l'Etat. MM. Briunel et Tjasque accompagnaient le Ministre, et les délégués ont emporté de cette entrevue relativement longue une excellente impression.

SYNDICAT DU LIVRE

La St-Jean-Porte-Latine

Le lundi de Pâques, 22 avril, la 52^e section du Syndicat Professionnel du Livre faisait la Saint-Jean-Porte-Latine.

Les organisateurs de cette belle fête corporative — de famille pourrait-on dire, car femmes et enfants y prenaient part — furent à la hauteur de leur tâche, et malgré les quelques difficultés qui surgirent, tout se déroula dans un ordre parfait.

Le rassemblement était fixé à 9 h. 45, place de la Liberté.

A 10 heures, nous quittons Brest en auto-car pour nous rendre à Plouguerneau, but de la promenade (pays charmant se trouvant à proximité de la mer). Donc bon air et surtout bonne table ; enfin, bref, patelin idéal pour les grands et les petits.

Dès le départ, les rires et les chants font fureur, ce qui fera paraître le trajet de Brest-Plouguerneau très court. Après une halte de dix minutes à Lamilis, nous arrivons à Plouguerneau vers 11 h. 30. Avant le banquet, nous nous rendons à l'église, une merveille que l'on ne rencontre, certes pas, en dehors de la Bretagne.

A 12 heures, après un apéritif bien gagné, nous mettons à table avec un appétit féroce, mais qui fut vite dompté par l'abondance et la bonne préparation des plats. Les plus difficiles furent rassasiés.

Au café le Président, quoique très ému de se trouver dans un milieu dont il vient de faire connaissance, nous adressa la parole :

« Nous sommes, dit-il, mesdames et chers amis, réunis aujourd'hui pour fêter la Saint-Jean-Porte-Latine, patron de la corporation du

« Livre ». Cette fête, comme vous le voyez, bat son plein. Tous les œurs reflètent une gaieté insatiable. Comment pourrait-il en être autrement ? Et, si Saint-Jean-Porte-Latine est à l'honneur, il n'en est pas moins vrai qu'en ce jour nous commémorons aussi l'anniversaire de la création de notre syndicat, la 52^e section du « Livre » de tendances réellement chrétiennes.

« Nous ne sommes pas très nombreux, dit-il, mais qu'importe ! La qualité ne supplée-t-elle pas à la quantité ?... »

« Si nous voulons être une force, n'hésitons pas à nous jeter dans cette mêlée fraternelle de justice, afin de défendre loyalement, généreusement et charitablement le droit à la vie que la raison consciencieuse réclame, non pas, dis-je, pour jouir en égoïste de ce modeste bien-être, mais pour, au contraire, pouvoir remplir les devoirs sociaux et familiaux qui nous incombent à nous, syndiqués chrétiens.

« Avons-nous besoin d'exemples quand on a comme devanciers des Albert de Mun, des Léon Harmel, des Zirnheld, des Tessier, des Périers ? On peut y aller franchement.

« Ne suffirait-il pas d'ailleurs de citer les Papes Pie XI et Léon XIII qui, sentant la nécessité de sauver corps et âme des travailleurs, n'ont pas hésité à écrire de sublimes Encycliques concernant le sort des petits, des faibles, des opprimés, lesquels étaient jadis, et même certains le sont encore, considérés comme des esclaves... »

« Avant de terminer, je tiens à remercier les charmantes compagnes des camarades qui, par leur présence, ont apporté plus d'entrain à cette belle fête de famille, la grande famille du « Livre ». Je lève donc mon verre à notre bonne santé à tous, à la prospérité de la 52^e section de la C. F. T. C. de la Fédération du Livre, et vive la St-Jean-Porte-Latine ! »

« Avant de s'asseoir, le Président incita les camarades à faire la propagande syndicale à l'action partout où quelques indifférents ne sauraient pas qu'à l'heure présente il existe un syndicat qui pourrait être leur.

« Peu près, ce fut le tour des chanteuses et des chanteurs qui nous firent apprécier leur talent. Ce ne fut qu'à 3 h. 45 que nous nous décidâmes à lever l'ancre pour effectuer une charmante promenade dans les environs.

Vers 19 heures, étant de retour au port d'attache, nous nous séparons, le cœur gros, mais réconforté à la pensée que l'an prochain, s'en plait à Dieu, nous fêterons encore dignement la Saint-Jean-Porte-Latine.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES P.T.T. (Brest-Central)

Dans le dernier numéro de la « Voix des Travailleurs » nous avons commenté la réponse de la municipalité brestoise au sujet de la fermeture des guichets postaux le dimanche. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'enregistrer l'adhésion du conseil municipal à notre point de vue, comme le fait voir la délibération ci-dessous :

« M. le Sénateur-Maire rappelle que deux syndicats des P. T. T. avaient saisi la municipalité d'une protestation contre l'ouverture des guichets postaux le dimanche. Des renseignements qui ont été recueillis ont révélé que cette innovation ne présentait aucun intérêt pour la population mais qu'elle apportait un gêne dans l'organisation du service.

« A la suite de la demande qui lui fut adressée, M. Mandel, Ministre des P. T. T. a fait savoir qu'il se conformerait à la décision du Conseil municipal.

« Le Conseil décide de demander la fermeture des guichets postaux le dimanche.

« Alerté par notre Syndicat, le Conseil général émit le vœu suivant qui fut adopté à l'unanimité :

« Le Conseil général ému de l'application de la circulaire de M. le Ministre des Postes et des Télégraphes, prescrivant l'ouverture des guichets postaux les dimanches et jours fériés dans les villes de plus

usines ayant lieu de 17 heures à 18 h. 30, laissez suffisamment de temps aux employés et ouvriers de se rendre aux guichets postaux en cas de besoin ;

« Considérant que le travail imposé des dimanches et jours fériés constitue une véritable agression au point de vue social et dérange le repos dominical de nombreux postiers ;

« Demande la suppression de la circulaire visée de M. le Ministre des P. T. T. »

Ce vœu était signé de MM. Jaouen, De l'Hôpital, Mocaer, Quenneq et Trémintin.

Notre action n'a pas été inutile. Aussi remercions-nous toutes les personnes qui ont bien voulu s'y associer, en particulier les dirigeants des Associations Catholiques et de la Coopérative « L'Alliance des Travailleurs ».

Après ces interventions, l'ouverture des guichets postaux dans les villes de plus de 50.000 habitants sera, espérons-le, dans un avenir prochain, supprimée.

Le Secrétaire : A. BERTHOU.

Un départ

Notre camarade A. Berthou, secrétaire du Syndicat professionnel des P. T. T., à Brest-Central, et membre du bureau de l'Union locale nous quitte.

Nommé receveur au Conquet, il rejoint son poste le 20 juin.

Les syndiqués chrétiens de la région brestoise regretteront avec nous ce départ inattendu qui nous prive d'un de nos premiers militants.

En lui adressant nos sincères félicitations, qu'il veuille bien croire que nous le suivons de très près.

L'Union Locale.

FEDERATION DE LA MARINE

Le XI^e Congrès annuel

La Fédération Française des Syndicats Professionnels des Ouvriers des Arsenaux et Etablissements maritimes a ouvert les assises de son XI^e Congrès le mardi 4 juin, dans l'une des salles de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, mise à sa disposition.

Le Congrès commença à 9 heures par l'allocution d'ouverture prononcée par E. Lepetit, trésorier de la Fédération, président de séance.

Celui-ci donna ensuite la lecture du rapport moral. En fait, ce fut une grande revue du travail accompli depuis l'an dernier qui présenta celui qui après avoir, à la satisfaction de tous, assuré les fonctions de secrétaire de la Fédération, et qui, obligé par ses obligations, de quitter la Marine pour continuer son bon travail au syndicat de l'aéronautique, devait aussi quitter la Fédération, laissant à tous le souvenir d'un camarade dévoué qui, pendant trois années, après des débuts rendus assez difficiles du fait du départ en retraite de A. Michel, sut mener à bien la tâche qu'on lui avait demandée d'accomplir.

Les élections du bureau fédéral eurent lieu ensuite pour l'exercice 1935-1936.

En voici la composition. Président, Henri Thomazo ; vice-président, Eugène Houchard ; secrétaire, Jules Robert ; secrétaire adjoint, Mlle Madeleine Letourmy ; trésorier, Eugène Lepetit ; conseiller, Emile Letouzé ; délégué aux pensions, François Cadet.

Tous appartiennent au Syndicat de la Marine, Arsenal de Cherbourg, conformément aux statuts fédéraux.

À la séance de l'après-midi la parole fut donnée à Mlle Letourmy, secrétaire de la section féminine de Cherbourg, déléguée à la Commission locale des salaires, pour faire une déclaration, très applaudie, sur la nécessité du travail féminin. Puis Lagrange, de Rochefort, traita de la coordination des Syndicats

avec les jeunes travailleurs. Enfin, la séance se termina par la discussion des rapports et E. Lepetit donna un projet de budget de la Fédération pour l'exercice 1935-36.

Le mercredi 5 juin devait être consacré à l'envoi d'une délégation au Ministère de la Marine, mais la crise ministérielle, ouverte la veille au soir, fit changer le programme de la journée. Des délégués allèrent s'entretenir avec M. Le Cour Grandmaison, député, pour décider ensuite de la marche à suivre dans les événements du moment.

Les séances suivantes permirent d'étudier les divers rapports à l'ordre du jour. E. Nicolas, d'Indret, présenta des observations sur le décret de coordination des assurances complémentaires. Devant le nombre de lacunes observées dans ce décret un vœu important fut rédigé à ce sujet.

Un rapport très étudié de J. Robert, sur les salaires et le minimum vital, fut la base d'une discussion à laquelle prirent part presque tous les délégués. Le rapport du secrétaire de la Fédération et le vœu proposé furent adoptés à l'unanimité.

Le jeudi 6 juin furent discutés : 1^o le rapport sur les retraites et décrets-lois qui présenta Y. Ménez, de Brest, rapport qui montra les tâtonnements sans direction que firent des gouvernements précédents et la désétude dans laquelle était tombé le dernier décret-loi en date de huit mois à peine.

2^o l'unité syndicale, dont H. Desprez, de Cherbourg, avait fourni un travail intéressant, fut ensuite à l'ordre du jour. L'attitude observée par la Fédération sur ce point a été très applaudie, après explications de Thomazo.

Enfin, les dernières séances de travail, sous la présidence de Mlle Angée, de Rochefort, permirent la mise au point et la rédaction des vœux à présenter à M. le Ministre de la Marine. Le Ministère venait d'être constitué. Aussi est-ce avec la sensation d'un bon travail accompli que le samedi 8 juin, H. Thomazo pouvait donner les conclusions et les directives du XI^e Congrès de la Fédération des Syndicats Professionnels de la Marine, à l'issue de l'audience ministérielle dont nous allons parler.

Malgré les difficultés accumulées par suite des crises ministérielles que rien ne laissait prévoir, la formation rapide du ministère Laval permit à la délégation, accompagnée de M. Le Cour Grandmaison, député, d'être reçue au Ministère de la Marine.

Le cahier de revendications, établi au cours du Congrès, fut présenté à M. Tadjasque, chef de cabinet civil. M. Piétri, en dépit des fatigues occasionnées par des démarches récentes, tint à recevoir et à s'entretenir lui-même avec la délégation.

Au cours de l'audience, l'attention de M. Piétri fut particulièrement attirée sur la question actuelle des salaires, de l'avancement annuel des assurances complémentaires, de l'admission des apprentis et d'autres questions intéressant le personnel ouvrier.

M. Piétri a donné l'assurance que ces questions allaient être étudiées avec attention.

Pour clôturer le Congrès, le président exposa aux délégués les résultats de l'audience ministérielle, qui dura trois quarts d'heure, donna les directives fédérales pour 1935-1936, souligna la bonne amitié vécue au cours de ces journées de travail, et les congressistes se séparèrent avec la volonté de travailler avec courage et ardeur à la prospérité du syndicalisme chrétien dans les arsenaux.

Celui qui veut faire du bien ne doit pas scruter la vie du misérable. Il faut d'abord subvenir à sa misère et remédier à sa nécessité.

Mgr d'HULST.

DOUARNENEZ

Faut-il diminuer les salaires ?

Il semble que la solution des problèmes actuels dépend en grande partie de l'application généralisée de la baisse des salaires. Pour combattre la grève des consommateurs, rien ne paraît plus indiqué à certains gens que la compression méthodique des gains !

C'est après un tel raisonnement que les fabricants de conserves ont décidé et viennent d'appliquer dans leurs établissements une réduction très forte des salaires. Est-ce justice ? Non, nous ne pouvons l'admettre.

Nous constatons tous que les industriels, comme les ouvriers, sont durement atteints par la crise économique qui ravage le monde depuis 5 ans. Mais il faut cependant toutes proportions gardées, reconnaître la différence entre les deux classes. L'une possède de gros capitaux ; en nature ou en espèces. L'autre n'a rien pour l'avenir. Elle vit au jour le jour. Seul le travail lui procure l'argent nécessaire pour se nourrir et s'entretenir modestement. A la famille il faut des ressources. Le travail qui en constitue l'unique doit lui permettre de vivre à l'abri de la misère.

Pour sortir de l'affreuse crise, on exige des sacrifices de toutes les classes sociales. Celui imposé ces jours derniers aux ouvriers et ouvrières de la conserve est vraiment trop grand. C'est un symbole d'exploitation que le bon sens ne peut tolérer. Que les usiniers eux-mêmes donnent l'exemple et se privent d'une quote-part de superflu ! Les économies qu'ils réaliseraient dans ce sens — et nous savons qu'elles sont fortes — leur permettraient de donner au père de famille, un salaire vital et juste.

La classe ouvrière qui, après tout, n'est pas la plus responsable de la situation actuelle, veut bien par charité et fraternité en subir les conséquences. Mais pour cela que les plus grands soient raisonnables et on pourra s'arranger et rétablir l'équilibre. Il semble malheureusement que bon nombre de personnes méconnaissent la valeur exacte des salaires accordés aux travailleurs. Aussi les circonstances nous obligent-elles à rappeler l'enseignement de la doctrine chrétienne à ce sujet.

Léon XIII, dans l'immortelle encyclique « Rerum Novarum » sur la condition des ouvriers, dénommée à juste titre : la Charte du Travail, disait :

« Que le patron et l'ouvrier fassent « donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire. Au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir, que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Si, contrairement à la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, l'ouvrier accepte des conditions plus dures, que d'ailleurs il ne peut refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, il subit une violence contre laquelle la justice proteste. »

Et Pie XI, 40 ans plus tard, précise dans l'Encyclique « Quadragesimo Anno » du 15 mai 1931 :

« Et tout d'abord, on doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens. On n'épargnera aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage. Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions. »

De nos jours c'est la fantaisie qui préside à l'établissement des salaires. Cependant il existe un minimum vital au-dessous duquel le salaire ne peut pas tomber, à moins d'impossi-

bilité absolue et passagère — ce n'est pas d'ailleurs le cas — sans violer la justice et c'est pourquoi les modifications des tarifs ne doivent pas être brutalement imposées, mais discutées entre les représentants des employeurs et des ouvriers.

Que de familles ouvrières jetées dans la misère ! On ne connaît jamais les souffrances atroces qu'éprouvent quelques pères et mères de famille qui, avec une grande angoisse, voient venir le lendemain. Ils se privent pour leurs enfants qui ont faim et on ose encore venir leur enlever un trop grand part de leurs salaires. Voilà vraiment où il y a de l'abus.

Nous concluons avec F. Kir qui écrivait dans « La Croix » :

« Non, au nom de la véritable fraternité, ne baissez pas les salaires, même si l'ouvrier, désemparé par le terrible fléau du chômage, consent à cet expédient qui le prive d'une rationnelle puissance d'achat. »

Si tout le monde avait suivi la ligne de conduite tracée par les Papes dans leurs encycliques, nous n'aurions pas à souffrir de la situation actuelle. Patrons catholiques, si vous êtes vraiment de ces chrétiens pratiquant leur religion, revenez aux principes de justice et de charité qu'enseigne l'Eglise par « Rerum Novarum » et « Quadragesimo Anno ».

Notre bonheur et surtout celui de vos ouvriers sont à ce prix.

LORIENT

Fête du Travail

Le 2 juin, les Syndicats Lorientais étaient pour la deuxième fois le Travail. Cette année, la Fête du Travail était organisée en collaboration avec les Jockistes.

La journée débuta par une messe à la Chapelle de la Congrégation, au cours de laquelle M. l'abbé Diot, conseiller des Syndicats, fit une allocution.

A 10 heures, les travailleurs chrétiens se retrouvaient à la Salle Saint-Louis où avait lieu la séance d'étude présidée par M. le Chanoine Royer, professeur au Grand Séminaire de Vannes.

Mlle Le Tendre, secrétaire de l'Union Locale des Syndicats Chrétiens, lut premièrement un rapport sur l'activité du groupement pendant l'année 1934-1935. A la suite de ce rapport, un échange de vue a lieu traitant sur tout des moyens de propagande à employer pour le recrutement de nouveaux adhérents.

M. Bonneau, secrétaire fédéral des Jockistes Lorientais, lut un rapport sur la nécessité du Jockisme et le travail effectué à Lorient.

Un échange de vues très animé concernant les relations entre la C.F.T.C. et la J.O.C. suivit la lecture de ce rapport.

A midi, le banquet fut servi dans les locaux des Syndicats, sous la présidence de M. le Curé de Lorient. Soixante convives assistaient à ce repas.

SYNDICATS FEMININS

La Promenade

Le 16 juin, les 70 adhérentes sont exactes au rendez-vous. En route pour la Pointe du Raz. Nous prenons le train jusqu'à Quimper où après la messe que nous écoutons à la Cathédrale nous trouvons nos cars.

Nous nous arrêtons une heure à Audierne et nous avons le temps d'admirer les sardinières et la jetée.

Notre arrivée à la Pointe du Raz, les audacieuses suivent un guide pour faire le tour de la pointe. Deux autres groupes suivent et toutes reviennent enchantées. Mais il est l'heure de déjeuner et bientôt nous nous retrouvons toutes à table où les rires ne tardent pas à fuser. Il est vrai qu'on était très bien servi et le cidre bien bon.

Après déjeuner le groupe se partage en deux, celles qui le matin avaient fait le tour de la pointe par-

tent excursions sur le côté de la baie des Trépassés. Les hésitants du matin se sont laissés tenter et vont faire l'excursion de la pointe. Au retour nous voyons l'escadre qui regagne Brest.

Enfin, il est l'heure de se rapprocher de Quimper. Une des adhérentes, se croyant sans doute plus légère qu'elle ne l'était, se tourne le pied et pour regagner la gare à Quimper, c'est à qui la portera en triomphe. Elle s'en tire avec une entorse qui lui fera garder la chambre quinze jours. Cela aurait pu être plus grave !

Mais la journée a passé bien vite et dans le train en revenant on fait déjà des projets pour l'année prochaine.

Mariage

Le 22 juin a été célébré, en l'église Sainte-Jeanne d'Arc, le mariage de Mlle Madeleine Le Floch, du Syndicat des Employées, avec M. Victor Jean.

A propos de la coordination du rail et de la route

LE POINT DE VUE DE NOS AMIS CHEMINOTS

Comme on le sait, il est dans les intentions du Gouvernement de brusquer l'application du fameux plan de coordination du Rail et de la Route, dont quelques aperçus seulement nous ont été donnés par les décrets des 19 avril 1934 et 25 février 1935 et qui réserve à beaucoup, NOUS LE SAVONS, de bien désagréables surprises.

Les Cheminots, les premiers intéressés dans l'affaire, ont déjà dénoncé les conséquences néfastes, parce qu'anti-économiques, du plan adopté. La Fédération des Cheminots de France, après avoir voté à son Congrès de 1935 une résolution énergique que nous avons publiée en son temps, attire à nouveau l'attention, non seulement des Cheminots, mais du Pays tout entier, sur la nécessité de faire échec au « plan » et de réclamer l'adoption d'une solution plus rationnelle comportant avant tout la réorganisation générale des transports sur le plan national.

Voici le texte de cette nouvelle déclaration que publie « Le Cheminot de France » du 1^{er} juillet :

A LA VEILLE DU DESASTRE

Si l'on en croit les apparences, la réalisation du fameux plan de coordination sur lequel notre Congrès Fédéral de 1935 a tenu à prendre officiellement position paraît de plus en plus lointaine et problématique. Depuis la fin de février, date du dernier décret, c'est autour de cette question, cependant brûlante, un silence absolu. On conçoit le peu d'empressement des Préfets à mettre en œuvre un tel projet où s'opposent les intérêts des transporteurs et des usagers.

De toutes parts, depuis un an, s'élevèrent les protestations des collectivités intéressées, dont les conseils généraux n'ont pas manqué, dans la majeure partie des départements, de se faire l'écho, appuyés par les Maires, unanimes dans l'opposition, ainsi qu'en fait foi l'ordre du jour voté à leur dernier Congrès. Les techniciens, de leur côté, ne restent pas inactifs ; et ceux qui ont encore la liberté d'agir et de s'exprimer se penchent sur le problème des transports avec le souci évident de donner au rail les moyens pratiques de sortir par lui-même du marasme et de continuer à jouer son rôle bienfaisant dans l'économie nationale.

L'étude de M. Raoul Kervoye, parue dans « La Science et la Vie » en janvier dernier, est, à ce sujet, particulièrement suggestive. Elle conclut nettement en faveur du maintien des lignes secondaires et à leur exploitation par autorails, en nous donnant même sur le retour possible du train-vapeur sur ces lignes des aperçus pleins d'inté-

rêt et de nouveauté. Enfin, les organisations syndicales cheminotes — et en tout premier lieu la Fédération des Cheminots de France, qui a été la première à saisir toute la gravité de la question et la première aussi à prendre position dans le débat — défendent, pied à pied, le terrain contre les coordinateurs, en plein accord avec les usagers.

Tout semble donc œuvrer à l'échec de ce plan imposé au Pays dans l'illégalité : la position divergente du Conseil National Economique, l'hostilité des Maires, l'opposition des Conseils Généraux, l'orientation des techniciens, les réactions puissantes des Cheminots. Tout.

Et cependant, il n'en est rien. Le « plan » a été trop chauds partisans pour échouer avant l'heure. Ceux-ci l'entourent de tous leurs soins et, dans l'ombre et le mystère, en préparant inlassablement l'application, envers et contre tous (nous ajoutons coûte que coûte, car des expériences de ce genre coûtent cher). Sous le prétexte fallacieux de réaliser immédiatement quelques économies, plus ou moins substantielles et en tous cas temporaires, sur les dépenses d'exploitation des lignes secondaires, on va fermer celles-ci au trafic « voyageurs » alors qu'il faudra continuer d'en assurer l'entretien pour les besoins du trafic « marchandises » maintenu. Et cela pour céder à la route, dans les conditions les plus avantageuses pour elle, un trafic régulier qu'elle n'est pas en mesure d'assurer normalement, c'est-à-dire dans les conditions normales d'exploitation imposées jusqu'ici au chemin de fer.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas dans le détail et d'une façon très précise les intentions du Gouvernement. Mais nous le savons décidé à brusquer l'application du fameux plan, en faisant au besoin pression sur les Comités départementaux de coordination. La présence de M. Dantry dans les Conseils du Gouvernement est significative à cet égard et justifie toutes nos appréhensions. Et alors ?

Alors, si toutes les collectivités intéressées ne réagissent pas, dans six mois au plus tard, la grande amputation sera faite et la route aura vaincu le rail. Mais il ne sera pas dit que nous autres, Cheminots de France, nous ayons pu, ne serait-ce que par notre silence, être complices d'un tel crime envers le Pays. A la veille du désastre nous criions à nouveau « casse-cou » à ceux qui vont en prendre la lourde responsabilité. Et nous entendons protester par tous les moyens à notre disposition.

Nous sommes pour une coordination rationnelle des transports, mais nous sommes contre ce que l'on veut réaliser chez nous :

— Parce que le plan actuel a négligé, volontairement, de légitimes intérêts (usagers, commerçants, porteurs de titres des Réseaux, cheminots) ;

— Parce que ce plan ne respecte pas en réalité les principes fondamentaux dont le Conseil National Economique a fait la base de sa résolution de février 1934 sur le problème des transports et qu'ainsi il favorise injustement la route au détriment du rail ;

— Parce qu'il ne mesure là, une fois de plus, que de sages fragrances mentales, alors que s'impose depuis dix ans une réorganisation complète de l'exploitation ferroviaire, réorganisation financière, technique et administrative réalisée dans le cadre de l'unification des Réseaux ;

— Parce qu'enfin, dans l'ordre économique, ce plan est une révolution, et que nous sommes contre toutes les révolutions.

Camarades cheminots, nous avons fait, nous, notre devoir. Quoi qu'il arrive, nous n'aurons rien à nous reprocher. Réfléchissez et vous verrez, une fois de plus, de quel côté sont vos vrais défenseurs, vos meilleurs amis.

Le Bureau de la Fédération des Cheminots de France.

(C. F. T. C.)

Les soudeurs du « Dunkerque »

Nous avons parlé, lors de la première lettre adressée à M. le Directeur des Constructions Navales, des décès qui s'étaient produits à bord du « Dunkerque », décès que les soudeurs attribuaient à une intoxication provoquée par la soudure électrique.

« L'Interfédéral » de ce mois publie l'ordre de M. le Sous-Directeur donnant les précautions à prendre par les intéressés. Cet ordre répète, par plusieurs points, notre argumentation.

Voici, d'autre part, la lettre que nous avons reçue de M. le Sous-Directeur des Constructions Navales sur cette question :

« Syndicat Professionnel des Ouvriers de l'Arsenal de Brest.

« Objet : hygiène des travaux.

« Références : lettres des 11 et 23 mai.

« Par les lettres ci-dessus vous avez attiré mon attention sur un certain nombre de cas de décès survenus dans le personnel travaillant à bord du « Dunkerque » et qui ont pu être attribués, par les camarades décédés, à une intoxication due aux travaux de soudure électrique.

« Les sept cas mentionnés ont fait l'objet d'un examen approfondi de la part du Service de Santé, dont je vous transcris ci-après les conclusions (1) :

« Deux de ces ouvriers sont décédés des suites de tuberculose pulmonaire,

« Les décès des cinq autres ne connaissent comme origine des affections pulmonaires aiguës graves (pneumonies, broncho-pneumonies, congestions étendues des poumons), dûment diagnostiquées et confirmées par le résultat de l'autopsie pratiquée sur plusieurs d'entre eux.

« Aucune de ces affections n'a éveillé le soupçon d'une origine toxique exogène (intoxication professionnelle).

« L'évolution rapidement fatale a résulté d'une part de la virulence des germes (pneumocoques) et de l'extension du processus infectieux et congestif » et, d'autre part, pour certaines, du terrain sur lequel se sont développées ces maladies (imprégnation éthylique, ou atteinte grippale possible, la grippe ayant sévi dans la population maritime et civile de fin janvier à fin mars).

« Quant au traitement mis en œuvre, il a été le traitement classique des affections pulmonaires aiguës graves qui comporte entre autres médicaments des injections stimulantes du cœur et du système nerveux (huile camphrée, strychnine), des injections de sérum spécifique (sérum anti-pneumococcique), des injections d'essence de térbenthine pour provoquer l'abcès de fixation, thérapeutiques habituelles et sans danger dont l'application s'impose en pareil cas.

« C'est donc par ignorance que certains des décès survenus ont été considérés comme mystérieux et attribués à des intoxications dues à la soudure.

« Toutefois, si rien n'autorise à attribuer aux fumées dégagées par la soudure électrique une action brutale nocive, il n'en reste pas moins certain que le travail de soudure en milieu confiné peut produire à la longue des maux et qu'il nécessite des précautions d'hygiène. Vous n'ignorez pas que la question est étudiée de près au moyen d'essais directs et d'analyses de l'atmosphère qui ont conduit à développer et perfectionner les dispositifs de ventilation et il est utile que le personnel soit bien convaincu de la nécessité des mesures prises et s'astreigne à les appliquer régulièrement.

« L'Ingénieur en Chef, « Sous-Directeur des C. N., « Signé : GARRETA.

(1) A l'exclusion des précisions nominatives, sur lesquelles la discrétion est de règle.

Le Coin des Assurances Sociales

ILLE-ET-VILAINE

Assemblée générale de la Caisse d'Assurances sociales des groupements catholiques

Le Dimanche 16 Juin, s'est tenue l'Assemblée générale sous la présidence de M. Loiseleux.

Après lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, il fut donné un compte-rendu des opérations de la Caisse depuis le début de son fonctionnement et principalement pendant l'année 1934.

De cet examen, il ressort que depuis 1930, la Caisse a doublé le nombre de ses adhérents.

Les prestations payées ont été accrues en proportion de cette aug-

mentation, mais aussi par suite du relèvement, en 1934, de son tarif de responsabilité, notamment pour les interventions chirurgicales et les soins dentaires.

La situation est excellente et permet l'augmentation des différents postes de réserve.

Les résultats montrent que le Conseil d'Administration saisit toutes les occasions favorables pour donner satisfaction aux assurés. Aidé par la confiance de tous les adhérents, il continuera son action en s'opposant énergiquement aux entreprises plus ou moins démagogiques qui rôdent autour des Assurances Sociales.

Il est bon de rappeler que les Assurances Sociales, gérées actuellement par les assurés et fonctionnant avec leurs cotisations, doivent rester leur propriété et que ceux-ci s'insurgeront toujours contre les tentatives avouées ou sournoises visant leur patrimoine.

Le régime des Assurances Sociales, conçu dans un esprit de liberté ne doit pas être dévié de la ligne qui lui a été assignée.

L'Assemblée Générale rappelant le vœu émis en 1934, lors du décret

obligeant les Caisses de Capitalisation à verser 75 % de leurs fonds à un fonds commun destiné à de grands travaux d'intérêt général, insiste de nouveau pour que les Caisses d'Assurances Sociales soient appelées à donner leur avis sur les travaux auxquels ces fonds doivent être affectés.

et demande qu'elles puissent exercer un contrôle effectif sur leur emploi.

Au 1^{er} Juillet, l'application de la loi doit être entière. C'est en effet à cette date que commence à fonctionner le service des retraites aux assurés ayant atteint l'âge de 60 ans et cotisé depuis le 1^{er} Juillet 1930. Un minimum annuel de 600 francs de pension leur est garanti.

A cet effet des projets de loi, votés à la Chambre des Députés sont en instance devant le Sénat pour permettre à certains assurés de régulariser leur situation.

L'Assemblée Générale de la Caisse renouvelle le vœu émis à plusieurs reprises et demandant :

que le bénéfice de l'Assurance-Invalidité ainsi que celui du minimum garanti pour les retraites-

vieillesse soient accordés aux Assurés en chômage partiel ainsi qu'à ceux qui auraient subi une interruption de travail involontaire ou motivée par les usages normaux de la profession, assurés qui auraient pu se réclamer, pour les autres risques, du bénéfice du décret du 22 Février 1933.

L'Assemblée demande aussi que soient renforcés les services de contrôle par les inspecteurs départementaux, afin que la loi donne son plein effet, toutes sanctions prévues par le législateur recevant application.

L'Assemblée envisage enfin les possibilités de donner de nouveaux avantages aux assurés.

Le Président fait part des différents projets étudiés par le Conseil d'Administration. Ceux-ci requièrent une approbation unanime et ce fut sur un acte de confiance à tous les Administrateurs que se termina la réunion.

AVIS IMPORTANT

Dans quelques jours, l'année scolaire sera terminée. Des enfants vont quitter l'école pour embrasser une profession.

Tous ceux qui recevront une rétribution vont devenir assurés sociaux.

Qu'ils n'oublient pas de choisir leur Caisse d'Assurances Sociales. Ceci est fort important.

C'est le salarié seul qui choisit sa Caisse au moyen de la Feuille numéro 3 qu'il peut se procurer soit au siège de la Caisse, soit près des correspondants locaux.

La Caisse Catholique, 7, rue de Corbin, à Rennes, se tient à la disposition de tous les intéressés.

La franchise postale est de droit, en indiquant nom et adresse de l'expéditeur sur l'enveloppe. N'hésitez donc pas à écrire. Contribuez à fortifier l'armature de la Caisse, en augmentant le nombre de ses adhérents.

CAISSE FAMILIALE de la Loire-Inférieure

Assemblée générale

L'Assemblée générale a eu lieu le samedi 22 juin 1935, sous la présidence de M. L. Mathorel.

Le compte rendu moral et financier lu par M. Buene, trésorier, montre que l'équilibre de l'exercice 1934 a été obtenu de justesse.

En effet, la situation se présente de la façon suivante :

Table with 2 columns: RECETTES and DEPENSES. Rows include Maladie, Maternité, Décès, Intérêts et bonis divers, Total, Maladie, Maternité, Décès, Solde créditeur, Total.

Après avoir épuisé les questions portées à l'ordre du jour, le Directeur donne des renseignements pratiques sur la liquidation des pensions vieillesse.

Ensuite, M. Buene entretient les assurés d'une nouvelle création faite par les Syndicats Chrétiens : La Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale. Cette nouvelle mutuelle fondée avec

le concours des Mutuelles Familiales, de la Caisse Familiale d'Assurances Sociales et de la Fédération des Syndicats médicaux de la Loire-Inférieure a pour but de garantir, moyennant une faible cotisation, la gratuité absolue des frais d'opération chirurgicale et des frais de séjour en clinique avec le libre choix du chirurgien et de la

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

Les syndiqués sont aussi invités à faire connaître immédiatement au Syndicat tout ce qui peut lui être utile pour sa documentation, notamment tous les abus, ou tout ce qui semble être un abus.

L'assemblée entend ensuite un compte rendu fort vivant fait par Charles Mabit, du dernier Congrès National de la C. F. T. C., qui s'est tenu à Paris les dimanche et lundi de la Pentecôte. Puis Bellevaire reprend la parole pour faire celui du Congrès de la Fédération du Bâtiment. Le nombre et l'importance des sujets abordés à ces Congrès font ressortir l'influence de plus en plus grandissante des Syndicats Chrétiens dans le monde du travail.

Enfin, Pierre Fromy, qui présidait, au même moment, une assemblée générale de son Syndicat des Employés, veut bien quitter celui-ci, et venir apporter aux gars du Bâtiment des renseignements précis sur leur situation au point de vue des assurances sociales par suite de la grève du mois d'avril. Il donne également des précisions en ce qui concerne le cas de ceux qui sont susceptibles de profiter de l'assurance vieillesse. Il se tient d'ailleurs à la disposition de tous, même de ceux qui n'appartiennent pas à la Caisse Familiale, dont il est le directeur, pour leur donner tous renseignements dont ils auront besoin.

Pour terminer, quelques indications sont données sur l'excursion du 21 juillet à la Mi-Côtière. Plusieurs adhésions sont reçues. Quant aux autres, ils devront donner leur nom au plus tard pour le dimanche 14 juillet, de façon à permettre de tout préparer avec soin pour donner la plus grande satisfaction à tous.

La séance est levée à midi. Et chacun a conscience qu'il vient de passer un bon moment, et de faire du travail utile.

SYNDICATS FEMININS

Succès aux examens officiels

C. A. d'Aide-Comptable Commerce
Espinasse Marcelle (Mention Très Bien) — Fauvel Jeanne (Mention Bien) — Duros Yvonne (Mention Bien) — Meyer Jeanne (Mention Bien) — Berthelot Odette (Mention Bien) — Ménard Marie-Jeanne — Papin Charlotte — Quester Mme — Fréchet Renée.

C. A. d'Aide-Comptable Banque
Espinasse Marcelle (Mention Très Bien) — Fauvel Jeanne (Mention Très Bien) — Duros Yvonne (Mention Bien) — Berthelot Odette (Mention Bien) — Ménard Marie-Jeanne (Mention Bien) — Fréchet Renée (Mention Bien).

Brevet de Comptable
Plessard Juliette (classée 4e) — François Etienne, classée 5e — David Marguerite, classée 6e — Argoud Elisabeth, classée 8e — Foubillon Anne-Marie, classée 10e — Thibaud Suzanne, 14e.

C. A. P. de Sténo-Dactylographie
Jousse Agnès (Mention Bien) — Lebreton Angèle (Mention Bien) — Boutin Georgette — Ollichon Fernande — Perrocheau Jeanne — Lesné Suzanne.

C. A. P. de Couture
Forest Gisèle.

Distractions

Ce fut le but de nos dernières rencontres et nous avons prouvé, une fois de plus, que les syndiqués savent aussi bien se distraire que travailler.

D'abord, le 26 mai, à eu lieu notre grande promenade à l'Abbaye de Solesmes ; ce fut un vrai voyage et nous ne l'avons certes pas regretté, puisqu'il nous a permis d'avoir un peu de soleil alors que Nantes n'est que de l'eau ce jour-là ! Après un aller plus tôt rapide, nous sommes arrivées juste à temps pour la Grand'Messe, ce qui nous a permis d'admirer entre autres les chants si purs, et si réputés des moines.

L'après-midi nous sommes retournées visiter la Chapelle dans ses détails et admirer les fameux « saints » si expressifs et si touchants, puis nous revêtîmes en voiture, à travers la campagne toute fleurie, pour Notre-Dame du Chêne, d'où, après une bonne prière, nous repartîmes vers Angers, via Sablé. Là, nous n'avons fait que deux visites, mais les avons bien choisies : les Syndicats Féminins, que nous remercions ici de leur bon accueil, et la Cathédrale.

Nous sommes rentrées par la rive gauche de notre Loire, et après un

long arrêt à St-Florent-le-Vieux, sous une pluie fine, d'une « douceur angevine », nous débarquâmes à Nantes, toutes enchantées de cette bonne journée de détente.

Nous nous retrouvâmes nombreuses le dimanche 2 juin, pour visiter l'Exposition des souvenirs des guerres de Vendée et de l'Ouest, au musée Dobrée, sous l'aimable et érudite direction du docteur Halgan.

Les organisateurs de cette exposition ont su réunir une foule d'étonnantes et précieuses pièces de Vendée. Ces armes, ces vêtements, ces bijoux, ces vases sacrés, ces manuscrits, racontent d'une façon vivante, l'histoire de ces années terribles, où tant de courageux exploits, tant de vies sacrifiées affirmèrent la foi et la fidélité de nos régions bretonnes et vendéennes.

Cette visite n'a été qu'un bref aperçu, il y a tant de pièces rares. Mais, l'Exposition reste ouverte jusqu'au mois d'octobre ; beaucoup d'entre nous voudront revoir ces salles où se rapprochent de nous, au contact de ces humbles et précieux objets, les pages à la fois douloureuses et héroïques de notre histoire régionale.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE

Nécrologie

Mlle Métayer, Présidente du Syndicat de l'Aiguille de Nantes, vient d'avoir la douleur de perdre sa sœur, le 10 juin. Enlevée assez promptement à son affection et à celle de ses siens, nous comprenons combien cette séparation doit être cruelle.

Nous demandons à toutes nos syndiquées de s'unir aux prières faites pour le repos de l'âme de la sœur tant regrettée de notre Présidente et en cette pénible épreuve, nous lui offrons, ainsi qu'à toute sa famille, nos bien chrétiennes condoléances.

INDRET

La Montagne, le 24 juin 1935.

L'ouvrier NICOLAS Emile, Président du Syndicat Professionnel des Ouvriers de l'Etablissement d'Indret, à Monsieur le Ministre de la Marine.

Monsieur le Ministre, Au cours de l'audience que vous avez bien voulu accorder le 8 courant à la délégation de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Marine, nous vous avons remis les vœux et requêtes exprimés à notre Congrès fédéral.

Dans ces différents vœux, nous pouvons noter l'un d'entre eux : « Admissions d'apprentis dans les Ports et Etablissements de la Marine. Aussi nous nous permettons d'attirer à nouveau votre bienveillante attention sur ce grave problème d'apprentissage qui, à Indret tout particulièrement, nous préoccupe beaucoup.

Cette année encore, nous vous demandons de bien vouloir faire une large part aux fils d'ouvriers et de fonctionnaires de l'Etat. Pour 1935, le règlement d'admission n'a pas été changé.

A Indret, le recrutement se justifie par un intérêt éminentement social ; assurer avant tout la continuité de tradition des familles ouvrières de La Montagne et des environs.

Continuité qui constitue cette atmosphère spéciale apaisante faite de stabilité familiale.

Le nombre des admissions devant de plus en plus restreint, en voici les chiffres : 1928 : 48 ; 1929 : 47 ; 1930 : 47 ; 1931 : 43 ; 1932 : 20 ; 1933 : 24 ; 1934 : 15 (10 plus 5 après intervention des organisations ouvrières).

Les élèves diplômés des écoles professionnelles qui auront subi l'essai professionnel satisfaisant seront admis sans passer l'examen. Pourquoi une telle injustice ? Sauf pour l'an dernier, le concours eut lieu pour tous les candidats sans distinction et ce fut éditant car, sur 54 apprentis classés, les diplômés se classèrent respectivement : 1^{er}, 9^e, 19^e, 22^e, 36^e, 42^e, 45^e.

La crise d'apprentissage sévissant de plus en plus dans notre pays, patrons et industriels, soucieux avant tout de diminuer leurs frais généraux, ne veulent plus fournir d'apprentis et les parents inquiets de l'avenir de leurs enfants, se demandent avec angoisse, comment leur donner une formation technique qui leur permettra de gagner honnêtement leur vie.

Connaissant votre esprit de justice et d'équité, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir augmenter le nombre d'admissions d'apprentis à l'Etablissement d'Indret pour 1935.

Recevez, Monsieur le Ministre, nos sentiments respectueux.

E. NICOLAS.

Prière lire en 3^e page, l'article sur la FEDERATION DE LA MARINE.



Après la Kermesse

Voici la liste des numéros gagnants de la tomoloa :
Chambre à coucher d'enfant : 8283.
Un vélo : 6116.
Réchaud à gaz : 9543.
Poussette : 7723.

1027	1037	1098	1128	1158	1179
1227	1246	1282	1304	1321	1385
1466	1483	1488	1543	1558	1571
1629	1677	1694	1706	1797	1815
1849	1895	1900	1912	1943	2042
2069	2075	2110	2134	2149	2235
2280	2290	2333	2337	2365	2406
2442	2489	2515	2528	2587	2604
2618	2624	2764	2773	2804	2882
2891	2921	2933	2940	3007	3059
3084	3135	3158	3164	3206	3279
3197	3384	3388	3394	3423	3446
3488	3503	3515	3541	3604	3630
3681	3756	3770	3779	3803	3829
3838	3932	3976	3999	4024	4065
4073	4135	4155	4168	4229	4263
4280	4324	4352	4371	4440	4458
4464	4519	4536	4573	4619	4648
4652	4728	4752	4795	4817	4821
4851	4900	4919	4948	5001	5019
5061	5126	5137	5185	5203	5236
5282	5301	5326	5356	5446	5454
5460	5502	5529	5539	5600	5669
5683	5709	5760	5797	5801	5828
5859	5919	5921	5972	6039	6053
6069	6100	6168	6183	6205	6238
6241	6323	6325	6370	6427	6430
6480	6579	6586	6593	6615	6638
6661	6704	6719	6791	6807	6823
6849	6921	6928	6986	7003	7055
7097	7122	7137	7174	7217	7222
7268	7341	7359	7363	7409	7461
7502	7542	7550	7612	7654	7674
7700	7786	7791	7829	7877	7890
7913	7996	7977	8012	8030	8073
8113	8105	8175	8211	8233	8244
8512	8524	8534	8629	8667	8670
8312	8335	8377	8430	8452	8468
8763	8771	8799	8800	8853	8875
8914	8922	8953	9024	9043	9057
9124	9159	9182	9207	9280	9294
9328	9342	9392	9445	9482	9493
9524	9566	9584	9654	9666	9693
9731	9772	9795	9835	9853	9886
9901	9925	9982	10020	10041	10072
10147	10177	10191	10239	10285	10294
10321	10348	10387	10404	10453	10496
10522	10567	10596	10659	10687	10686
10733	10745	10782	10810	10835	10852
10924	10968	10976	10981	11791	2742

Prendre les lots à la Permanence, 30, rue du Maine, à partir du dimanche 7, de 10 heures à 12 heures, et sur la semaine de 12 heures à 19 heures.

SYNDICAT DES CHEMINOTS

Réunion du 12 Juin

Séance ouverte à 19 h. 30, sous la présidence du camarade Douaud. Départ de nombreux camarades. Le P.V. de la dernière réunion est lu et adopté. Lecture de la correspondance. — Félicitations de la part de Lacassaigne aux camarades s'étant présentés aux élections de délégués — Satisfaction nous est donnée au sujet d'une réclamation concernant les heures de repos du P.N. 383. Nos remerciements le bureau fédéral de ses démarches. — Commenter l'article du « Cheminot » de juin : Révision et justice. — Appel est fait pour la Kermesse de l'U.L., où nous tiendrons un stand. Remercions les camarades qui se dévouent dans la recherche des lots et la vente des billets de tombola.

Au dernier moment, nous nous voyons dans l'impossibilité d'assister au Conseil Syndical de Vierzon. Nous nous ferons représenter par le groupe de Nantes.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Permanence des mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 17 à 18 h. 30 et les dimanche de 9 h. 30 à 11 h. 30

Avis aux Chômeurs

Les camarades qui se trouvent débauchés sont priés de se faire inscrire aussitôt au siège du Syndicat, afin de faire valoir leurs droits à l'indemnité de chômage. Tout retard de leur part les expose à ne toucher cette indemnité qu'un mois plus tard.

Les camarades chômeurs qui ont repris leur travail ou qui ont été placés par nos soins sont également priés d'avertir le Syndicat, afin que nous puissions tenir nos livres à jour.

SYNDICATS FEMININS

Section de Méan

Cette année encore, nos syndiquées Méanaises, sous la direction de Mlle Fredouillard, ont rivalisé de talent, de bonne volonté et d'entrain pour mener à bien leurs séances annuelles.

L'éloge de ces artistes n'est plus à faire et nos invités, l'autre jour, ont pu constater leur talent, sans cesse affirmé, dans le superbe drame de « La Combe aux Oiseaux » et dans la comédie spirituelle « Notes d'Argent ».

Ces charmantes pièces, agrémentées de chants, interprétées par Mlle Fredouillard et un groupe de jeunes syndiquées dirigées par M. Demel, connurent un vif succès.

A chacune des trois séances, tous les invités se retirèrent sous le charme, se promettant de revenir à pareille date l'année prochaine.

M. L.

Groupe des Alouettes

Nous avons eu, le dimanche 9 juin, notre réunion mensuelle de Cercle d'Etudes des Jeunes. Nous avions un sujet particulièrement intéressant à traiter : « Le Notre Père » de la Jeune Travailleuse.

M. l'abbé Daniel, de Saint-Gorhard, nous a donné d'utiles conseils au sujet de l'attitude à prendre par la jeune syndiquée chrétienne vis-à-vis des adversaires de sa foi, au bureau ou à l'atelier. « Il faut répondre aux objections que l'on entend formuler concernant la religion et les Syndicats Chrétiens... Mais, pour pouvoir répondre, il faut s'instruire et raffermir sa propre foi... »

Puis, ensuite, nous avons approfondi la question du pardon des injures, des mille petites piqûres qui peuvent blesser la jeune fille dans sa famille, à son travail, ou même encore dans les œuvres.

Déjà, à 18, 20 et 22 ans on peut avoir à pardonner. Quelques exemples sont heureusement contés par Marie-Louise et Raymonde... Bravo ! petites alouettes qui donnez l'exemple ! Il faut qu'on se « dégage » au Cercle des Jeunes !... Ça va déjà un peu mieux... La prochaine fois, Anne dira son mot, puis Janine, puis Madeleine, enfin tout le monde... Car nous savons bien que, plus on se connaît, mieux on s'apprécie et, vite, on sympathisera. Les « Alouettes » veulent être une vraie famille. Donc, la timidité ne saurait y trouver place...

L'Union Locale.

NIORT

Assemblée générale du 29 Juin

Devant une assistance de syndiqués trop peu nombreuse, M. Aristide ouvre la séance à 21 heures et après quelques mots de bienvenue, passe la parole à M. Nourou pour le rapport des Cheminots.

Ce dernier rappelle brièvement l'effort fait dans le milieu des cheminots pour la défense de leurs intérêts.

Puis c'est le rapport de l'Union Locale, qui montre les différents travaux effectués au point de vue formation, représentation et entr'aide depuis le mois de décembre.

Ensuite, Mlle Graf, secrétaire générale des Syndicats Féminins dits de l'Abbaye, est venue apporter sa bonne parole et appuyer de ses enseignements précieux de militante chevronnée les rapports précédents. Elle rappelle brièvement combien il est urgent, et plus que jamais de se grouper, et invite à la formation d'un Syndicat féminin de l'Habillement. Sa chaude parole exhorte nos syndiqués de l'espoir de voir bientôt nos Syndicats Niortais être une force réelle et agissante dans notre ville.

De vigoureux applaudissements couvrent ces dernières paroles. Puis M. Aristide, après quelques remerciements à Mlle Graf, lève la séance.

« Les peines comportant un retard dans l'avancement, une réduction de

traitement, la suppression totale ou partielle du congé annuel, la suspension ou la révocation, ne peuvent être prononcées par le Maire qu'après avis motivé d'un conseil de discipline, le Maire et l'intéressé entendus ou dûment appelés. Le personnel non exclusivement communal, mais permanent, bénéficiera de ces dispositions en ce qui concerne la suspension et la révocation... »

LES SABLES

D'OLONNE

La Fête de la Mer

C'est donc le 16 juin qu'a eu lieu aux Sables, la magnifique fête de la mer. De l'avis de tous les journaux, qui en ont parlé, elle fut mieux réussie encore que les années précédentes, et ce, malgré les mauvais temps.

Les bateaux prenant part au défilé, furent plus nombreux, et surtout mieux décorés que jamais. Ce qui nous intéresse, nous, syndicat chrétien, c'est que, pour la première fois, nous avons participé à cette fête d'une façon officielle, et que le bateau que nous avions décoré, fut très remarqué. Pourtant, il n'était pas assez décoré, car nous ne pensions pas avoir un bateau aussi important ; malgré cela l'insigne de 2 mètres de diamètre représentant d'un côté l'insigne de la C.F.T.C. et de l'autre, un ancre de marin, insigne de la fête de la mer, ne manquait pas d'attirer l'attention des nombreuses personnes massées sur les quais.

Nous pouvons donc être fiers de cette réussite, car, pour la première fois que nous avons à décorer un bateau, ce fut un succès. Et l'année prochaine, grâce à l'expérience acquise, nous ferons beaucoup mieux encore ; et surtout plus nombreux seront les camarades qui embarqueront à bord de notre bateau ; il est vrai que cette année la peur (!) du mal de mer en a empêchés plusieurs d'y venir ; d'autres ont manqué le bateau ; d'autres, enfin, avaient pris place à bord des bateaux de sociétés ou organisations dont ils font aussi partie.

Malgré tout, soyons fiers de la fête de la mer de 1935.

L'Union Locale remercie très vivement toutes les personnes, syndiquées ou non qui n'ont pas craint de donner de leur temps et de leur savoir faire pour aider à la décoration du bateau de la C. F. T. C.

Dimanche 24 juin a eu lieu, à l'usine à gaz, une petite fête, au cours de laquelle fut remis à notre camarade Rocard, du Syndicat des employés, une médaille de bronze en récompense de ses 26 ans de service dans cette usine.

En cette circonstance nous adressons à notre camarade tous nos compliments.

L'Union Locale.

THOUARS

Cercle d'étude intersyndical

Le mardi 18 juin, nous nous sommes retrouvés ensemble avec satisfaction. Le sujet fut la continuation de la lecture commentée de l'Encyclopédie Rerum Novarum : « Le rôle de l'Etat en face des classes sociales et particulièrement vis-à-vis des travailleurs. »

Tous, nous avons approuvé pleinement le raisonnement si logique du Pape. Nous nous sommes écartés de la conception socialiste qui veut que l'Etat soit la nourrice de tous les citoyens. Celui-ci doit, selon nous, créer le cadre social dans lequel les initiatives privées peuvent se développer le bien commun et particulier. S'il est amené à se mêler des affaires intérieures des entreprises privées, ce ne peut être que pour faire observer les lois qui poursuivent le bien-être et le bonheur de tous les citoyens.

La prospérité de tous n'est assurée que « par des mœurs pures, des familles fondées sur l'ordre et la moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, une imposition modérée et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et d'autres éléments du même genre. »

Les gouvernants doivent poursuivre ce but sans favoriser une classe de la Société plus qu'une autre. Défenseurs des droits, ils doivent rappeler les devoirs sans faiblesse et dans cet esprit régler les conflits.

Selon l'habitude, chacun émit ses appréciations en toute liberté. Puis le trésorier demanda le paiement plus régulier des cotisations.

Merci d'avance au camarade qui accepta de préparer la prochaine causerie.

CHATELLERAULT

UNION LOCALE

Activité locale

Le 28 mai dernier, des délégués patronaux du commerce détaillant de Châtellerault et des délégués des syndicats d'Employés de la même profession, en présence de M. l'inspecteur du travail, étaient réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bonnet, 1^{er} adjoint au maire, en vue de prendre commun accord pour la fixation des trois dimanches de dérogation accordés par la loi.

Les Syndicats Chrétiens y étaient représentés par Mme Lamoureux et Mlle Dutarte, pour les groupements féminins et par MM Lebluffe et Guillaud, pour les groupements masculins. (A remarquer que seuls, les Syndicats Chrétiens, avaient des délégués de la main-d'œuvre féminine.)

L'arrêté municipal sanctionnant les résultats de l'échange de vues retendra le dimanche de la Passion et les dimanches précédant la fête de La Saint-Roch et celle de la Toussaint — avec compensation dans les quinze jours suivant la dérogation. Un avis et tableau indiqueront, à l'intérieur de chaque établissement intéressé, le roulement de travail du personnel.

Il n'est pas inutile de rappeler que Châtellerault comptait, jusqu'à l'année dernière, sept dimanches de dérogation par an. La récente loi de décembre 1934 a donc apporté une amélioration sensible pour les Travailleurs du Commerce à Châtellerault. Nous en sommes d'autant plus satisfaits que cette mise au point de l'application de la loi s'est faite dans un atmosphère de réelle sympathie réciproque.

ANGERS

Allons écouter Zirnheld

A l'occasion de la Semaine Sociale, notre cher Président de la C.F.T.C., Jules Zirnheld, sera dans notre cité et, en plus de son cours du jeudi 25, à 17 heures, il fera une conférence un soir de la semaine pour permettre aux travailleurs de connaître la position de la C.F.T.C. en face de l'organisation corporative.

Cette conférence aura lieu très probablement le mardi 23 juillet, à 20 h. 30.

Des maintenant, nos amis prendront leurs dispositions pour venir entendre le tribun qu'est Zirnheld, et distribueront à leurs camarades les tracts qu'en temps opportun on leur fera parvenir pour la réussite de cette soirée.

POITIERS

Cercle d'études du 13 Juin

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

GRAVURE
sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fourniss^r d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en smalt pour tous usages - Plaques fondées pour tombereaux.
Remise 5 % aux Syndiqués.

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE** de la Laiterie de Fresnay

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moutures en tous genres. Fabrique de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués.

TRANSPORTS DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNÉES D'EXPERIENCE

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxeux Solides Bon marché
Garantie sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES
Succurs^l : ANGERS, ST-NAZAIRE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 130.53

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES L. CHATELLIER Père et Fils L. CHATELLIER, Fils SUCESSEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
Bons d'Epargne
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTRICITE LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

Marchés étrangers, n'est-ce pas un exemple du groupement et de l'organisation ? Qu'il nous encourage donc à nous grouper, nous aussi, pour défendre nos intérêts comme les producteurs ont ici défendu les leurs.

Nous avons, ensuite, une innovation dans nos réunions mensuelles, c'est une discussion générale, en débat préparatoire à notre assemblée générale prochaine, ce qui donne lieu à la distribution du questionnaire dont les réponses fourniront la documentation nécessaire à l'assemblée générale.

Puis, on tire au clair des objections qui ont été faites à certains camarades faisant du recrutement; cela donne lieu à d'intéressants échanges de vues entre les syndiqués, d'où il ressort que jusqu'ici notre programme et notre action n'ont été critiqués que par des gens mal informés ou de mauvaise foi. Souhaitons qu'à la longue, ceux-là aussi comprennent.

Au cours de la réunion, l'ami Plord, notre entomologiste, nous avait montré une petite collection d'insectes destructeurs de pucerons.

De cette réunion, deux faits à retenir : d'abord le nombre des syndiqués et celui des présents qui s'accroissent d'une façon continue; c'est, ensuite, la première réunion que nous faisons seulement entre nous. Jusqu'ici, c'est surtout le travail de quelques-uns; comprenons tous, stimulés par ces résultats, que dans un syndicat, surtout jeune comme le nôtre, il faut que tout le monde en mette un coup, pour arriver à être une force respectable, le plus vite possible capable de servir les intérêts professionnels.

SYNDICATS FEMININS
2, rue Pasteur, Angers
Semaine Sociale
Quand vous recevrez votre journal, la Semaine Sociale sera bien prêt d'ouvrir sa session annuelle, qui doit avoir lieu du 22 au 28 juillet.

Toutes n'auront pas la possibilité de suivre tous les cours, mais toutes voudront profiter des réunions organisées le soir, à l'intention des travailleuses qui ne sont pas libres dans la journée.

Que ce soit le mercredi, à la Cathédrale, pour entendre M. le Chanoine Thellier de Poncheville, ou le vendredi pour la réunion populaire qui aura lieu au Cirque, nous pensons que vous ferez un effort pour bénéficier des enseignements qui seront si largement distribués pendant cette semaine.

Par dessus tout, nous convions à la grande réunion que fera exprès pour vous notre président Confédéral Zirnheld, malgré son cours du jeudi, à 17 heures, il veut bien mettre à la portée de tous la doctrine un peu abstraite sur « le développement des activités syndicales dans le régime corporatif ».

Pour vous fixer sur le jour et lieu de la réunion, vous recevrez une invitation personnelle.

Le Bon Accueil : Denée
Voici tout à fait lété venu ! Le Bon Accueil a fait toilette pour recevoir les travailleuses qui ont besoin de grand air et de repos.

N'attendez plus pour vous faire inscrire, et venez demander les conditions au « Foyer de l'Ouvrière ».

Le 14 juillet, coïncidant cette année avec un dimanche, ne permet pas des voyages éloignés. Aussi, avons-nous pensé que celles qui désirent refaire leurs forces morales et physiques seraient contentes de savoir qu'une journée de récollection a été organisée pour elles à cette date, au « Bon Accueil ».

Journée de repos et de détente ! nous vous y invitons très affectueusement et nous vous demandons seulement de nous donner votre nom le 11 juillet, pour nous permettre de prévoir l'organisation matérielle de la journée.

Celles qui ne seraient libres que l'après-midi pourront venir quand même, elles n'y perdront pas leur temps.

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la **CAISSE FAMILIALE** de la Loire-Inférieure

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez **L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRELAZE
Et chez nous ?
C'est avec plaisir que les lecteurs de la « Voix des Travailleurs » peuvent lire, chaque mois, qu'en maints endroits, là où la classe ouvrière est menacée de baisses de salaires, etc... on réalise l'union dans l'action des organisations syndicales de diverses tendances, au moyen d'un cartel intersyndical.

Pendant un mois, les gâs du bâtiment de Nantes, dans un mouvement magnifique de discipline et de dignité, grâce à cette union, ont tenu tête au patronat de qui dépendait la solution amiable du conflit. A Cholet, dans le textile, le cartel se réalise. Les syndicats sont à l'œuvre et les ouvriers reprennent confiance dans leurs organisations. Mais ceci se passe autour de nous.

Si nous revenons dans notre bassin ardoisier, nous devons déchanter. Alors que plus que jamais il nous faudrait collaborer, que faut-il constater ? L'on est encore à se contenter de vagues dissertations sur l'unité syndicale, et à s'injurier dans des tracts...

« Unité organique d'abord, le reste ensuite », crient à tue-tête les chefs confédérés ! « Nous respectons les opinions politiques, philosophiques ou religieuses de tous », hurleront-ils encore ; « vous mentez », répondent les travailleurs en tournant les talons.

« La vieille maison est assez grande pour nous abriter tous », gémiront-ils encore. Les travailleurs se refusent à s'abriter dans une mesure aux multiples lésardes qui laissent trop entrevoir la faiblesse de l'édifice.

L'unité d'action est l'apanage des communistes unitaires. Manifestations dans la rue, meetings, réunions de masses, en fin de compte la direction des mouvements par les inorganisés, agitation de surface, voilà l'Unité d'action.

Pratiquement, ces propositions n'ont jamais pu aboutir.

Libre à ceux qui, sciemment, veulent ignorer la réalité et se bercer d'illusions. Nous voulons bien convenir qu'il peut être désagréable pour certains de voir la classe ouvrière échapper à leur emprise, mais le courage ne consiste jamais à se voiler la face.

Quant à nous, travailleurs du Syndicat Chrétien qui subissons les mêmes vexations que nos camarades confédérés ou unitaires, nous entendons demander aux chefs responsables de ces organisations s'ils jugent encore comme acceptables les conditions de vie des ouvriers puisqu'ils refusent de mettre en action les moyens propres à porter quelques adoucissements à nos misères.

En tant qu'ouvriers, nous pouvons le faire d'autant plus librement que, conscients de nos droits et de nos devoirs, nous apportons avec notre organisation la seule solution possible et acceptable pour tous : le cartel intersyndical.

Les rêveurs en décrépitude devront un jour ou l'autre en convenir ; là est le seul moyen d'aboutir, et la classe ouvrière saura les forcer à comprendre. Il y a trop longtemps que les organisations ouvrières sont vouées à l'impuissance par la dispersion des moyens, il faut à l'occasion les réunir et agir. Il est vrai que le bon sens finit toujours par triompher, ce qui nous permet d'espérer que bientôt nous verrons nos organisations travailler ensemble pour un but déterminé et pour faire aboutir nos justes revendications. A cet effet le Syndicat Chrétien saura donner toute la mesure de ses moyens comme il aura su, fort de sa doctrine, apporter aux organisations syndicales les moyens d'agir, aux travailleurs l'espérance et la confiance dans ses organisations professionnelles.

Les militants des Syndicats chrétiens peuvent se présenter devant leurs camarades de travail, la conscience tranquille. L'avenir leur apportera la certitude de la justice de leurs raisonnements. La confiance sans cesse grandissante des ouvriers vers l'organisation qu'ils auront prénée au cours d'une lutte incessante sera le juste couronnement de leurs efforts.

Continuons de montrer à nos camarades le vrai visage du syndicalisme chrétien. Demandons-leur de nous aider à réclamer avec nous le cartel intersyndical, il y va de notre dignité, de nos droits à la vie.

J. L.

La réduction des salaires n'apporte pas remède au chômage
Nous lisons dans le rapport du directeur du Bureau International du Travail pour l'année 1935 : « L'expérience acquise au cours des douze derniers mois est venue confirmer notre opinion, formée au long des deux années précédentes, que la réduction des coûts, réalisée principalement aux dépens des salaires, n'a pas eu les effets que l'on en attendait. Il ressortait d'une comparaison établie dans notre dernier rapport, entre les résultats obtenus en Allemagne, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne qu'au lieu de la chute des taux de salaire eût entraîné le chômage, les faits mêmes paraissent indiquer que l'inverse s'était produit. Nous disions que l'expérience de ces trois pays n'apporterait aucun appui à l'argument que les réductions de salaire entraînent nécessairement une augmentation de l'emploi, et nous ajoutions que, dans les pays où les salaires et traitements représentent une très forte proportion de la capacité d'achat, la prospérité industrielle est intimement liée aux fluctuations des revenus des travailleurs. L'année 1934 n'a rien apporté qui soit de nature à infirmer ces conclusions ».

Le directeur du Bureau International du Travail confirme donc la thèse que nous avons toujours soutenue : Si l'on diminue la capacité d'achat du travailleur et consommateur, en réduisant son salaire, on aggrave la crise économique à laquelle on veut porter remède.

L'Etat doit protéger spécialement le droit des faibles
Les droits, où qu'ils se trouvent, doivent être religieusement respectés, et l'Etat doit les assurer à tous les citoyens, en prévenant et en vengeant leur violation. Toutefois, dans la protection des droits privés, il doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et à moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesse pour se mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'Etat. Que l'Etat se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs, qui appartiennent à la classe pauvre en général.

LÉON XIII. (Rerum novarum).

Bibliographie
MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris (8^e)
TOUT SE PAYE...
par Pierre L'ERMITE
Beau volume 26 x 18, 128 pages, 43 gravures et une belle couverture illustrée en couleurs de Damblans.
Prix : 5 francs ; port, 0 fr. 65.

LE DEMON MUET
par Y. SAINT-CERÉ
Roman « Bijou », 18 x 10, 238 pages, couverture illustrée en couleurs.
Prix : 3 fr. ; port, 0 fr. 45.

LUCILE ou le Silence de l'Amour
par Jean de BELCAYRE et ANGEL-FLORY
Roman « Bijou », 18 x 10, 256 pages, couverture illustrée en couleurs.
Prix : 3 fr. ; port, 0 fr. 45.

LA VENGEANCE DE MARISE
par A. CEYRAC
Roman « Bijou », 18 x 10, 208 pages, couverture illustrée en couleurs.
Prix : 3 fr. ; port, 0 fr. 45.

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS
ENTREPRISE DE CHARPENTES P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

RÉAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE CHEMISERIE MERCERIE SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. -- ENTREE LIBRE

Une garantie : La Marque. Le premier des boulets anclés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité ?
LE BOULET BARRÉ AUX 2 EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-OUEST CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. - NANTES
Tél. 122-40

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. - NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE 3 portes ouvrantes, LIT DE MILIEU, LISEUSE dessus marbre, SOMMIER, MATELAS pure laine, Traversin, deux Oreillers
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer à partir de 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. - LIVRAISON FRANCO

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE
OBJETS D'ART
BIJOUTERIE M. LAROUSSE
17, rue Villès-Martin, S'-NAZAIRE
Du Choix - Des Prix
Remise 5 % à tous Syndiqués

HORLOGERIE - BIJOUTERIE G. ROBIN
19, rue du Palais, S'-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE. - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

Pour tous vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos de/in/ publicitaire/ adressez-vous/ à
Charles Homuwalk
Affiche/ - dépliant/ - etc.....

STUDIO CADÉ-FOTOPHON NANTES. - 8, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES. SORTIES D'EGLISE, BANQUETS, etc...
Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques de toutes les meilleures Marques
- TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNÉS POUR AMATEURS -

PLATRIERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

BROUETTES EN TOUS GENRES PETITS TOMBEREAUX POUR ENTREPRENEURS BALADEUSES ET BABROUETS Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues : ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^l opérat, de Banque, et de Bourse

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul

FAITES VOS ACHATS A NANTES CHEZ DECRÉ